



Géocarrefour

Revue de géographie de Lyon

98/3-4 | 2024

Territoires & Transitions socio-écologiques : dialogue fécond, parcours inachevé ou voie sans issue ?

Les disparités socio-spatiales des transitions agroécologiques : apports et éclairages de l'échelle régionale

Exploring the socio-spatial disparities of agro-ecological transitions: inputs and insights from the regional level

Marion Charbonneau, Thibaut Preux, Delphine Thivet, Isabelle Degrémont, Frédéric Zahm, Claire Gagnepain, Myrtille Schlur, Amal Ismaili Alaoui, Marjolaine Huguet, Jean-Yves Puyo et Delphine Montagne



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/24632>

DOI : 10.4000/13tpr

ISSN : 1960-601X

Éditeur

Association des amis de la Revue de géographie de Lyon

Ce document vous est fourni par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



Référence électronique

Marion Charbonneau, Thibaut Preux, Delphine Thivet, Isabelle Degrémont, Frédéric Zahm, Claire Gagnepain, Myrtille Schlur, Amal Ismaili Alaoui, Marjolaine Huguet, Jean-Yves Puyo et Delphine Montagne, « Les disparités socio-spatiales des transitions agroécologiques : apports et éclairages de l'échelle régionale », *Géocarrefour* [En ligne], 98/3-4 | 2024, mis en ligne le 28 avril 2025, consulté le 07 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/24632> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13tpr>

Ce document a été généré automatiquement le 28 avril 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les disparités socio-spatiales des transitions agroécologiques : apports et éclairages de l'échelle régionale

Exploring the socio-spatial disparities of agro-ecological transitions: inputs and insights from the regional level

Marion Charbonneau, Thibaut Preux, Delphine Thivet, Isabelle Degrémont, Frédéric Zahm, Claire Gagnepain, Myrtille Schlur, Amal Ismaili Alaoui, Marjolaine Huguet, Jean-Yves Puyo et Delphine Montagne

Introduction

- ¹ Face aux changements globaux et aux crises structurelles qui marquent le secteur depuis plusieurs décennies, l'agriculture est appelée à changer de cap et à s'engager dans d'autres modèles de production. Cela se traduit par une reconnaissance croissante de différentes alternatives agricoles, notamment l'agroécologie. Appréhendée au début du XX^e siècle par Bensin (1940) comme une « écologie appliquée à l'agriculture », l'agroécologie se trouve en effet valorisée par certains agriculteurs, agronomes et écologues qui cherchent à favoriser les interactions et les synergies biologiques. Celles-ci visent à se passer d'intrants chimiques, à préserver le fonctionnement des écosystèmes et à mobiliser ces derniers comme des facteurs d'amélioration de la production (auxiliaires de culture, pollinisateurs, lutte contre les bioagresseurs, bien-être et santé animale, etc.). Considérant que l'institutionnalisation récente de l'agroécologie a renforcé son caractère polysémique (Arnauld de Sartre et al., 2020 ; Derbez 2022), nous proposons ici de l'appréhender comme un processus de transformation des systèmes agri-alimentaires incluant des dimensions agronomiques mais aussi environnementales et sociales basé sur différents principes identifiés par Altieri (1995) et complétés récemment par la FAO (Mottet et al., 2020)¹. Le

développement de projets agroécologiques participe ainsi à la réintroduction de la biodiversité (cultivée et domestique, mais aussi remarquable et ordinaire) au sein des exploitations agricoles et plus largement sur les territoires de façon à bénéficier des fonctionnalités écologiques du paysage (Trevisan *et al.*, 2022), tout en favorisant la reterritorialisation de l'alimentation et l'autonomie des producteurs. Dans cette perspective, l'agroécologie invite à privilégier un regard systémique et interdisciplinaire sur des systèmes alimentaires (Francis *et al.*, 2003) allant de l'agronomie à l'écologie, en passant par les sciences humaines et sociales. Elle implique en outre une approche multiscalaire, intégrant les échelles supra-parcellaire et même supra-exploitation (Gliessman, 2018 ; Doré et Bellon, 2019), appelée communément « échelle des territoires » ou « échelle paysagère ».

- 2 Sur le terrain, différentes initiatives émergent en ce sens, encouragées soit par des politiques publiques nationales, régionales ou intercommunales, *via* des appels à projets tel que le *Projet agroécologique pour la France* (PAEF) (MAAF, 2013), soit par des projets citoyens. Au-delà de la grande diversité thématique de ces projets (maintien des haies, préservation de milieux sensibles, maintien de la biodiversité cultivée et domestique, *etc.*), leur type d'innovation (incrémentale, de substitution ou de rupture) et le profil des acteurs impliqués varient également. Des initiatives, strictement individuelles, sont ainsi menées au sein des exploitations, alors que d'autres, plus coopératives, impliquent plusieurs acteurs. Parmi ces dernières, une partie n'engage que des agriculteurs, d'autres les associent à des structures agricoles (*e.g.* partage de semences paysannes), d'autres, enfin, impliquent des acteurs en dehors du secteur agricole comme des instituts techniques et de recherche (*e.g.* zones atelier), des associations environnementalistes (*e.g.* trame verte et bleue, replantation de haies), des collectivités territoriales (autour de l'alimentation notamment) ou des entreprises (*e.g.* autour de la réduction de produits phytosanitaires). Par ailleurs, les territoires mobilisent des instruments de politique publique² de nature juridique et aux intensités normatives diverses (Thibierge, 2003). Ces derniers se caractérisent par des formes de gouvernance et des configurations distinctes : articulations d'exploitations agricoles plus ou moins distantes spatialement (collectifs d'agriculteurs), zonages délimités sur des bases écologiques (Natura 2000, AAC) ou administratives (PAT). Enfin, d'un point de vue temporel, des territoires sont impliqués de longue date dans un processus général de transformation des pratiques alors que la dynamique est plus récente pour d'autres.
- 3 Ces initiatives plurielles coexistent territorialement (Gasselin *et al.*, 2021 ; Dabas *et al.*, 2023) mais s'installent différemment dans l'espace (Bermond *et al.*, 2019 ; Allaire *et al.*, 2014 ; Arnauld de Sartre *et al.*, 2019) et restent « assez isolées et dispersées dans le temps, au niveau géographique et sur les thématiques » (Néo Terra, 2019, p. 94). Alors que certains territoires combinent ainsi de nombreux projets plus ou moins coordonnés, d'autres en sont quasiment exempts ; et d'autres encore semblent se concentrer sur des dimensions spécifiques des transitions agroécologiques (TAE) comme l'alimentation, les pollutions diffuses, *etc.* Or, l'absence de suivi global des dynamiques en cours complique la compréhension de la manière dont elles se déploient spatialement alors même que la géographie des transitions durables invite à considérer « [comment] la spécificité du lieu et l'échelle influencent les processus de transition » (Hansen et Coenen, 2015, p. 104, trad.), appelant ainsi à dépasser les approches du *Multi-Level Perspective* (Geels, 2002) qui négligent les dimensions socio-spatiales des transitions (Coenen *et al.*, 2012 ; Hansen et Coenen, 2015 ; Truffer, 2016 ; Binz *et al.*

2020). Très largement concentrés sur les villes (Jaglin et Verdeil, 2013 ; Emelianoff et Mor, 2012), sur l'énergie (Lawhon et Murphy, 2012) et sur les différences entre les pays du Nord et du Sud (Bridge et al., 2013 ; Charlez, 2016), les travaux s'inscrivant dans la géographie des transitions durables s'intéressent encore peu aux espaces ruraux et à la transition agroécologique alors que la spécialisation économique des systèmes de production agricoles, à partir des années 1970, a précisément accentué les disparités dans les campagnes (Gambino et al., 2012). Si les approches spatiales des questions agricoles ne sont pas totalement nouvelles (Cholley, 1946 ; Lebeau, 1986) et continuent à évoluer (Poinsot, 2005), l'étude des dynamiques socio-spatiales de la transition agroécologique reste donc un champ de recherche encore largement ouvert (Allaire et al., 2014 ; Bermond et al., 2019). Dans cette perspective, cet article propose une approche et une méthodologie nouvelles qui visent à éclairer les disparités spatiales des transitions en cours et à favoriser leur appréhension par une prise en compte de différents acteurs, agissant en différents lieux et à différentes échelles spatiales comme le préconise la géographie des transitions (Coenen et al., 2012). Il s'agit ainsi de pouvoir considérer le caractère multi-acteurs, multi-scalaire et multi-situé des transitions agroécologiques et de mieux saisir le rôle que jouent les configurations territoriales dans le fait que ces dynamiques ne s'accomplissent pas uniformément dans les territoires.

- 4 Cet article revient en premier lieu sur les courants dans lesquels il s'inscrit avant de proposer un protocole méthodologique permettant de saisir les disparités socio-spatiales des TAE à l'échelle régionale. Il apporte ensuite de premiers éléments explicatifs à ces disparités avant de proposer une discussion sur la démarche elle-même et les éclairages qu'elle apporte sur les dynamiques en cours. Ces éléments contribuent à éclairer les influences et filiations théoriques dans lesquelles nous situons notre géographie des transitions agroécologiques, à montrer comment les processus en cours contribuent à générer de nouvelles inégalités territoriales et à proposer une réflexion sur la façon dont les transitions invitent à remobiliser des outils classiques de la géographie et à adopter une échelle d'analyse intermédiaire.

1. Éclairer les dynamiques socio-spatiales des TAE par une étude régionale

- 5 L'approche des dynamiques socio-spatiales des TAE que nous proposons ici se situe à la croisée de la géographie des transitions durables, des études rurales et, plus particulièrement, des approches spatiales et territoriales des questions agricoles. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agit ici d'établir une synthèse des différentes approches qui explorent ces champs.

1.1. De la géographie des transitions aux approches spatiales et territoriales des questions agricoles

1.1.1. La géographie des transitions durables : vers une prise en compte du local et des échelles spatiales

- 6 Plusieurs cadres théoriques et méthodologiques (*multi level perspectives, transition management, technological innovation systems*, systèmes socio-écologiques) appréhendent

aujourd’hui les transitions. Or, s’ils reconnaissent leurs dimensions multi-scalaires et multi-acteurs, ils laissent souvent dans l’ombre les aspects socio-spatiaux, rarement appréhendés de façon formelle et explicite (Coenen et al., 2012 ; Bridge et al., 2013). En complément de ces approches, les travaux de la *Geography of Sustainability Transitions* (Coenen et al., 2012 ; Hansen et Coenen, 2015 ; Truffer, 2016 ; Binz et al. 2020) invitent, quant à eux, à intensifier les recherches autour des dimensions socio-spatiales des transitions. Ils soulignent en effet leur caractère localisé, multi-scalaire et désectorisé qui oblige à s’intéresser au local tout en dépassant l’approche par niveaux (Binz et Truffer, 2017), à donner une dimension spatiale aux échelles (Coenen et al., 2012) et à prendre en compte conjointement leurs aspects sociaux, techniques, économiques, politiques (Chabrol, 2018). Ils mettent également en avant le poids des infrastructures préexistantes (Bridge et al., 2013 ; Chabrol, 2018) et des arrangements institutionnels (Coenen et al., 2012) propres à chaque territoire. Constatant que peu d’études s’intéressent encore à leur connexion géographique, ils recommandent de porter l’analyse sur les relations spatiales tant en leur sein qu’entre eux. Ils insistent enfin sur l’intérêt de favoriser des recherches qui considèrent les disparités spatiales des transitions comme source de reconfiguration sociale et territoriale et, plus généralement, de différenciation entre les territoires (Bridge et al., 2013 ; Bouisset et Vaucelle, 2020). C’est dans ce champ d’études, encore peu exploré, notamment autour des questions agricoles, que se situe cet article. Cependant, cette façon de poser un regard socio-spatial sur les TAE n’émerge pas de nulle part : elle s’inscrit pour nous dans la continuité de champs d’étude plus anciens croisant espace et agronomie.

1.1.2 De l’analyse de la dimension matérielle des paysages agricoles à l’agronomie des territoires

- 7 Dans le prolongement des études agraires, un certain nombre de recherche s’intéresse en effet depuis longtemps à la dimension matérielle des paysages et cherche à identifier et classer leurs formes à travers des typologies (Lebeau, 1986 ; Brunet, 1999). Dans les années 1990, ces travaux sont mobilisés et renouvelés par des chercheurs en écologie du paysage, notamment pour étudier les conséquences écologiques de la transformation des paysages (Burel et al., 1999). Appliqués aux paysages agricoles (*landscape agronomy*, Benoit et al., 2012), ils permettent de penser les dynamiques à l’échelle « supra-parcellaire », de proposer des outils opérationnels fréquemment mobilisés dans les politiques publiques en faveur des TAE (e.g. TVB) et d’appréhender le paysage comme une mosaïque d’unités élémentaires géométriques délimitées (concepts de tâches, de corridors, par exemple).
- 8 Cette approche par les paysages se retrouve dans la géo-agronomie (Deffontaines, 1998), centrée sur l’organisation spatiale des activités agricoles et de leurs dynamiques. Les chercheurs qui s’y associent examinent « [...] la façon dont les agriculteurs présents dans un territoire organisent les occupations du sol et les usages en fonction d’objectifs propres à chaque exploitation et des interactions avec les autres » (Deffontaines 1996, cité par Lardon et al., 2012, p. 15). Chemin faisant, elle évolue vers une géographie des pratiques (Soulard, 2014 ; Vincent, 2016 ; Artano-Garmendia, 2020) qui étudie l’organisation de l’espace agricole par le biais de l’acteur spatialisé. Mobilisant les cadres de lecture d’une géographie centrée sur l’étude de la dimension spatiale et territoriale des rapports sociaux pour étudier les fonctions productives (Lévy, 1994 ; Lussault, 2007 ; Ripoll et Tissot, 2010), elle permet de saisir « [les] agencements dans

l'espace qui tout à la fois conditionnent et résultent des pratiques » (Soulard, 2014, p. 31) des agriculteurs et dont l'articulation avec d'autres usagers de l'espace rural (eux-mêmes agriculteurs ou non) peut poser problème. En prenant en compte les autres usages et usagers (habitant, promeneur, chasseur, etc.), la géographie des pratiques rejoint « l'agronomie des territoires » (Lardon et al., 2012). Celle-ci s'intéresse au triptyque acteurs-activités-territoire (Deffontaines, 2006 ; Lardon et al., 2009) et à sa dynamique, en particulier aux tensions diverses sous-jacentes qui s'y font jour mais aussi aux possibilités existantes en matière de développement ou d'aménagement d'un territoire.

1.1.3. Du territoire comme objet au territoire comme échelle d'observation : l'approche par les systèmes agri-alimentaires territoriaux

- ⁹ En s'inscrivant dans une approche territoriale, le champ précédent fait écho à des perspectives sociologiques qui se disent à la fois « historicisées, systémiques et pragmatiques » (Lamine et al., 2015, p. 116). Ces dernières s'intéressent aux interactions et interdépendances entre différents maillons des systèmes alimentaires locaux (production, pratiques de consommation, développement agricole, politiques locales, actions citoyennes, etc.) ainsi qu'à la manière dont leurs redéfinitions s'opèrent sur un territoire donné. La notion de « système agri-alimentaire territorial » permet ainsi d'élargir la compréhension des voies de transition au-delà des acteurs du secteur « agro-alimentaire » en soulignant le rôle clé joué par des acteurs non agricoles (« les consommateurs, la société civile, le conseil agricole ou développement rural ainsi que les collectivités territoriales et institutions publiques », Lamine et al., 2022, p. 3) dans la légitimation de narratifs d'écologisation de l'agriculture (Cardona et al., 2012). Le choix de l'approche territoriale est justifié avant tout par le fait que cette dernière « [facilite] le repérage [et] l'identification des acteurs du système agri-alimentaire au-delà du cercle des agriculteurs » (Lamine 2012, p. 140), permettant ainsi « [...] de mettre en relief les interactions qui se jouent à la fois au sein des filières et du monde agricole, mais aussi avec le monde non agricole » (*ibid.*, p. 143). Le territoire est donc moins considéré comme un objet d'analyse en tant que tel que comme un « cadre d'observation des diverses formes d'interaction et de coordination entre acteurs » (*ibid.*, p. 143), au risque, certes, d'invisibiliser d'autres types d'acteurs agissant à d'autres échelles, nationales ou internationales. Toutefois pour les auteurs, l'approche territoriale permet « [de] mettre en lumière certains des mécanismes par lesquels s'infléchissent les dynamiques sociotechniques que nous n'aurions pas pu saisir à une échelle plus macroscopique » (Bui, 2015, p. 460). En outre, le territoire s'affirme, pour les tenants de cette approche, comme un lieu privilégié de transition et comme un cadre pertinent d'investigation face à la territorialisation de l'action publique en matière agricole et alimentaire.

1.1.4. Explorer les TAE à l'aune de l'approche localisée des espaces sociaux

- ¹⁰ Un autre champ, issu lui aussi de la sociologie, s'intéresse aux « effets de lieu » (Bourdieu, 1993), en développant des travaux sur les espaces sociaux localisés (Laferté, 2014 ; Bruneau et al., 2018). Déprise de la représentation réifiée et statique des campagnes qui prévalait dans la sociologie rurale (Grignon et Weber, 1993), cette approche explore les agencements sociaux spécifiques des espaces ruraux ainsi que les ressources et contraintes que ces derniers peuvent offrir à différents groupes sociaux.

Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte les variations locales des positions et des rapports sociaux.

- 11 Dans cette perspective, une attention particulière est notamment portée à la morphologie sociale des mondes ruraux, lesquels se caractérisent par une forte représentation numérique des classes ouvrières rurales (Mischi, 2013), par une minorité d'agriculteurs et par des classes supérieures citadines présentes par intermittence (Laferté, 2014). Cette approche, appliquée aux TAE, permet de saisir les dynamiques relationnelles (de coprésence, proximité, interconnexions, interdépendances et/ou alliances, mais aussi de différenciation et clivage) entre les agriculteurs, groupe social lui-même socialement hétérogène (Laferté, 2021), et d'autres groupes sociaux, y compris au sein du ménage ou de la maisonnée agricole. De même, elle permet de comparer les dynamiques de différents espaces à l'histoire et à la géographie spécifiques (situés par exemple à plus ou moins grande distance d'un centre urbain) et d'analyser la manière dont ces dernières contribuent à favoriser ou freiner le processus d'écologisation des pratiques.

1.2. L'échelle régionale : une porte d'entrée pour comparer les TAE

- 12 Se détachant des travaux des agronomes centrés principalement sur le niveau micro (station expérimentale, parcellaire ou exploitation agricole), toutes ces approches soulignent l'importance des niveaux d'organisation supra-exploitation (carré d'1 km de côté pour les approches paysagères, espace fonctionnel de projet (AAC, PNR³), entité administrative ou espace des pratiques, etc.) pour saisir les dynamiques agricoles. Mais elles ne spécifient pas toujours clairement l'échelle spatiale d'observation privilégiée et se focalisent souvent sur une ou deux études de cas, peinant alors à appréhender les singularités éventuelles des territoires étudiés. C'est donc à un autre champ d'études qu'il faut se référer pour trouver des recherches menées à plus petite échelle⁴ (département, région, grand bassin de production, etc.). Ainsi, dans la continuité des études de géographes centrées sur la spatialisation de l'utilisation agricole du sol (Klatzmann, 1955 ; Brunet, 1965 ; Perpillou, 1970) et des systèmes de production (Guermond, 1978), quelques travaux proposent aujourd'hui une approche plus quantitative et à plus petite échelle des systèmes spatiaux agricoles (Marie et al., 2015 ; Preux, 2019). Ces approches permettent de confronter les dynamiques territoriales entre elles ; mais, hormis quelques travaux (Allaire et al., 2014 ; Bermond et al., 2019), elles n'étudient pas les transitions en tant que telles et s'appuient essentiellement sur des bases de données statistiques ou spatiales issues du Registre Parcellaire Graphique ou du Recensement agricole.
- 13 En complément de ces études localisées et des rares travaux menés à des échelles plus petites, nous proposons donc dans cet article d'explorer les apports d'une analyse des disparités socio-spatiales dans les TAE à travers une enquête menée à l'échelle régionale. La région administrative s'avère en effet intéressante et pertinente, à la fois pour des questions d'échelle d'observation et de gouvernance des actions. Suite au processus de décentralisation entamé depuis les années 1980, les Régions disposent de compétences accrues leur permettant d'agir directement ou indirectement sur le développement des activités agricoles. Elles constituent donc aujourd'hui un acteur clé pour l'agriculture (Pahun, 2022). Par ailleurs, les fusions régionales, liées à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe, 2015), ont

conduit à la mise en place de Régions plus étendues, regroupant des territoires marqués par des configurations très variées aux plans bioclimatique, socio-historique mais aussi politique. Cette échelle permet donc de mettre en regard des configurations territoriales distinctes dans l'analyse des TAE, en offrant la possibilité de varier la « résolution » (Rangan et Kull, 2009, p. 11) des faits observés (des individus, des collectifs d'agriculteurs, des départements, etc.) en fonction des objets étudiés. Ces nouvelles divisions administratives apparaissent alors comme une échelle spatiale particulièrement pertinente en tant que niveau scalaire d'observation intermédiaire (Orain, 2004, p. 2). Mais en tant qu'entité administrative portant elle-même des politiques agricoles, la Région est ici également considérée comme un niveau d'organisation important dans les dynamiques de TAE. Dans le champ de la géographie, cette échelle rappelle les études de géographie régionale très courues à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, de Vidal de la Blache (1910) à Frémont (1976), en passant par Juillard (1962). Notre recherche les rejette par une démarche visant « [à] substituer à l'appréhension ponctuelle et discontinue de la surface terrestre une vue globale, celle de l'observateur qui saisit les choses de haut » (Claval, 1993, p. 26). Elle s'en éloigne cependant aussi, à la fois parce que la géographie régionale s'est construite en opposition à la géographie générale mais aussi parce qu'elle considère les régions comme des espaces « supposés présenter une certaine homogénéité constitutive » (Lévy et Lussault, 2003, p. 779) ou polarisés. Or, au-delà de l'unité administrative et politique, c'est ici au contraire la diversité des territoires en leur sein et l'appréhension d'un espace étendu qui nous intéressent.

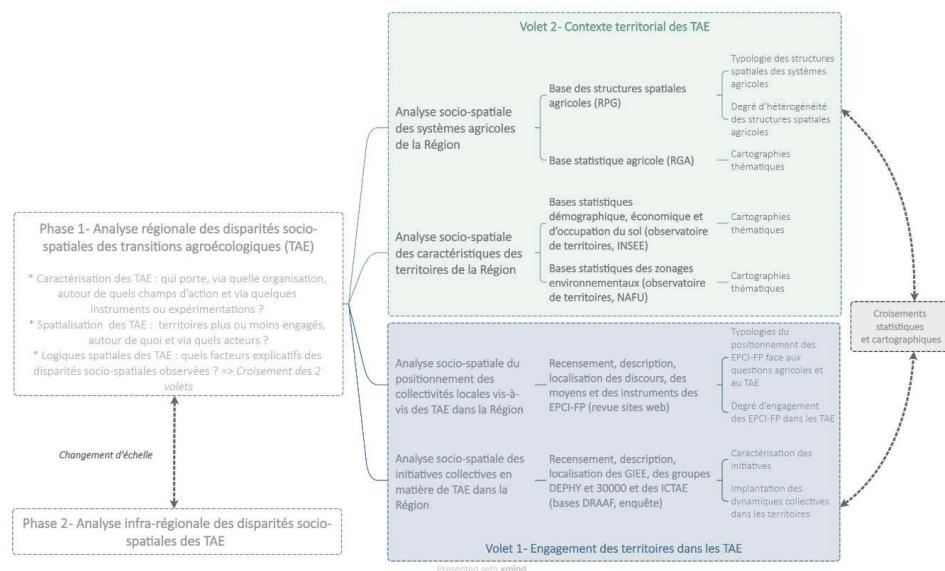
¹⁴ Parmi les 13 régions françaises actuelles, nous avons décidé de porter notre analyse sur la Nouvelle-Aquitaine : plus grande région du pays avec ses 13 départements et ses 84 036 km², elle présente une grande diversité de systèmes agricoles mais aussi d'acteurs, d'initiatives et de dynamiques rurales. Par ailleurs, le Conseil Régional affiche depuis une dizaine d'années une approche volontariste en matière environnementale, comme en témoigne par exemple la commande, dès 2013, d'un premier rapport scientifique sur la situation régionale face au changement climatique. Il a été suivi d'un second rapport qui actualise et approfondit les résultats du premier (ACCLIMATERRA, 2018) et d'un troisième, qui reproduit la démarche autour de la question de l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques (ECOBIOSE, 2020). Ces rapports ont été à l'origine de la feuille de route régionale autour de la transition (NEOTERRA, 2019) qui décline 11 ambitions⁵ opérationnalisées via la mise en œuvre de plans (SRADDET, Stratégie Régionale de la Biodiversité) et de réseaux de recherche régionaux⁶. Aussi la Région constitue-t-elle le niveau intermédiaire choisi au sein duquel nous avons observé le déploiement des initiatives agroécologiques de façon à saisir les inégalités socio-spatiales des TAE.

2. Méthodologie - une enquête systémique à l'échelle régionale

¹⁵ La construction méthodologique à l'échelle régionale a été réalisée à partir de deux volets⁷, croisés cartographiquement et statistiquement au terme de l'analyse. Le premier a cherché à mesurer et à caractériser l'engagement des territoires dans les TAE, alors que le second a établi un portrait socio-économique des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP)⁸ de la Région, de

façon à éclairer les disparités spatiales en la matière (fig. 1). Une étude territoriale plus fine a ensuite été menée (phase 2), comparant des territoires représentatifs des différentes situations identifiées lors de la première phase. Cette analyse, conduite à plus grande échelle, cherche à mieux appréhender le rôle et le fonctionnement des collectifs comme levier pour les TAE, à saisir les relations entre un territoire et le monde agricole, et enfin à étudier en quoi ce territoire et ses caractéristiques influencent ou initient en partie les initiatives agroécologiques (et inversement). C'est sur la seule première phase que se concentre cette contribution.

Figure 1



Démarche globale d'une analyse régionale des disparités socio-spatiales des TAE

2.1. Volet 1 - Mesurer et caractériser l'engagement des territoires dans les TAE

- 16 Considérant, à l'instar du courant des *sustainability transitions*, que les transitions s'accomplissent par l'émergence d'initiatives à différents niveaux, nous sommes partis du principe que l'engagement des territoires dans les TAE repose à la fois sur les dynamiques portées par les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles qui les accompagnent, sur la mobilisation d'acteurs non agricoles (militants environnementalistes, habitants, consommateurs, etc. - Cardona, 2014) ainsi que sur les politiques publiques mises en place pour impulser ou soutenir ces dynamiques. Saisir ces différentes formes d'engagement et de mobilisation en faveur de l'agroécologie exige donc de s'intéresser à cette diversité d'acteurs, en cherchant à identifier, caractériser et localiser leurs initiatives. Le premier défi dans le choix de travailler à l'échelle régionale a donc porté sur le recensement le plus exhaustif possible des politiques publiques locales et des actions mises en place. Or, en l'absence de données homogènes et systématiques à cette échelle, la collecte de l'information a constitué un enjeu clé impliquant des choix méthodologiques liés au « grain de l'observation » (taille des collectivités et des collectifs observés) (Rangan et Kull, 2009), au type

d'action pris en compte (variables retenues pour examiner les initiatives) et à la manière de collecter l'information (entretien, questionnaire, revue web, *etc.*).

2.1.1. Une approche socio-spatiale du positionnement des collectivités locales vis-à-vis des TAE

- ¹⁷ Si les politiques agricoles s'inscrivent dans le mouvement national de décentralisation et sont marquées depuis quelques décennies par une territorialisation (Muller, 1990 ; Berriet-Solliec *et al.*, 2009), ce processus demeure modeste, les collectivités locales se saisissant souvent des enjeux agricoles de façon indirecte, à travers leurs compétences principales (Bodiguel *et al.*, 2021). Ainsi, les communes agissent souvent *via* la gestion foncière (Margetic *et al.*, 2016) alors que la gestion des ENS⁹ et l'aménagement du territoire constituent des portes d'entrée pour les départements. Les intercommunalités, quant à elles, disposent d'une palette de compétences (GEMAPI, aménagement du territoire, *etc.*) qui ouvrent plusieurs champs d'action (contamination de l'eau, structuration de filières agricoles, foncier, *etc.*). Enfin, chaque région administrative élabore sa politique de développement rural au sein d'un plan stratégique régional dédié à la mise en œuvre du second pilier de la Politique Agricole Commune. Il n'existe donc pas à ce jour une collectivité territoriale ou locale ayant *a priori* plus de légitimité que les autres pour porter des politiques agricoles. Néanmoins, les communes et les départements ont vu leur champ de compétences diminuer au profit des intercommunalités de plus en plus présentes sur les problématiques agri-alimentaires (Bricas *et al.*, 2017). C'est donc au grain intercommunal que l'étude a été menée.
- ¹⁸ L'échelle régionale de nos travaux impliquait de choisir une méthode recherchant l'exhaustivité tout en conservant une certaine finesse dans la caractérisation des modalités d'action et des positionnements des EPCI-FP¹⁰. Au regard du nombre d'entités à prendre en compte, une exploration un à un des documents d'urbanisme ou de planification ainsi que la conduite d'entretiens individuels avec chaque collectivité sont apparues peu réalistes. Aussi les données ont-elles été collectées à partir d'une source facilement accessible, disponible pour tous et propre à chaque structure : les sites internet des intercommunalités. Face à une mise en concurrence croissante des territoires « en termes de notoriété, d'image et de réputation » (Cardy, 2011, p. 64), les stratégies de communication des EPCI-FP sont en effet aujourd'hui devenues essentielles pour asseoir leur légitimité, donner une « réalité au territoire » et affirmer leur image (*ibid.*, p. 62). Depuis les années 1980, les collectivités locales ont ainsi fortement investi le domaine de la communication *via* différents outils (palmarès, affichage, journaux, réseaux sociaux, *etc.*), et notamment les sites internet. Elles y présentent en général l'institution (compétences, instances, budget, partenaires, marchés, *etc.*) ainsi que les services publics accueillis sur le territoire, mais elles y affichent aussi les politiques publiques qu'elles souhaitent mettre en lumière, proposant même parfois l'accès du grand public aux documents de projet, de planification et d'urbanisme notamment. Permettant à la fois de prendre connaissance de l'organisation de la collectivité, des documents élaborés et des objectifs et autres actions prioritaires, c'est donc à travers l'étude de leurs sites internet que le positionnement des EPCI-FP¹¹ vis-à-vis des questions agricoles, et plus particulièrement des TAE, a été analysé¹².

Figure 2

Grille de lecture des sites internet des EPCI-FP	
Organisation politique et administrative	
Compétences optionnelles ou facultatives en lien avec l'agriculture ou la biodiversité	
Visibilité de l'agriculture et de l'agri-alimentaire sur le site internet	
Place de l'agriculture ou de l'agri-alimentaire dans l'organisation des services et moyens humains associés	
L'agriculture dans l'organisation politique (nombre d'élus en charge des questions agricoles)	
Traitement des questions agricoles par les Conseils Développement (cas échéant)	
Acteurs partenaires cités	
Outils et instruments mobilisés autour de l'agriculture	
Document de planification	Part des EPCI*
SCOT, PLU	84 %
Autres outils (non planification)	
Espaces rattachés, DPU, locations de terres conditionnées, animation de site Natura 2000, réserve/acquisition foncière	22 %
Document de projet de territoire	
PAT, PCAET, Agenda 21, chartes, conventions, projets de territoire	85 %
Label de territoire	
« Territoire bio engagé » (Interbio NA), « territoire bio » (FNAB)	34 %
Intervention financière	
Soutien financier sur fonds européens LEADER, appels à projets, subventions, financements de diagnostics d'exploitations ou autres prestations	24 %
Assistance technique ou administrative	
Montage de dossier, communication, informations à destination des agriculteurs	18 %
Actions de communication	
Événements, guides ou annuaires de producteurs locaux, actions de sensibilisation	40 %
Logistique	
Diagnostiques de territoire	20 %
Discours sur l'agriculture	15 %
Préserver la biodiversité ordinaire ou remarquable	Part des EPCI**
Préserver la biodiversité en lien avec l'agriculture	26 %
Biodiversité culturelle ou domestique, trame, zones tampon, consommation des espaces naturels ou agricole, réinsertion d'éléments semi-naturels, valorisation des services écosystémiques	
Préserver la biodiversité en lien avec l'agriculture	33 %
Préserver la ressource en eau (qualité et quantité)	
Préserver et maintenir les paysages et le cadre de vie	14 %
Développer l'attractivité touristique	
Promouvoir un patrimoine local reflétant l'identité du territoire	25 %
Maintenir l'activité agricole	
Installation, soutien à l'action collective	13 %
Positionnement sur un modèle agricole	
Unification et/ou simplification du modèle agricole (bio, agroécologie, semi-direct, agroforesterie), diversification des productions, encouragement à l'innovation, modernisation des exploitations	32 %
Mise en place d'un système alimentaire territorialisé	
Développer les circuits-courts, favoriser les filières locales/territoriales, promouvoir la diversification des débouchés	47 %
Agir sur la consommation	
Approvisionner la restauration collective en produits bio et/ou locaux, lutter contre le gaspillage alimentaire	21 %
S'adapter au changement climatique	
Promouvoir les énergies renouvelables, limiter les émissions de gaz à effet de serre, travailler sur la résilience du territoire, valoriser les biodéchets	22 %
Améliorer la santé humaine	
Par une alimentation saine et la limitation des intrants	20 %
Encourager une meilleure gestion de la ressource en bois	
Encourager une meilleure gestion de la ressource en bois	13 %

*Part des EPCI-FP enquêtés (N=107) mobilisant au moins un outil de la catégorie.

**Part des EPCI-FP enquêtés (N=107) citant au moins une fois la thématique sur le site internet.

Grille de lecture des sites internet des EPCI-FP

19 À partir de la littérature existante sur le sujet (Baltazar Correia, 2020 ; Bodiguel *et al.*, 2021 ; Lejeune *et al.*, 2022), l'analyse a reposé sur la prise en compte des champs d'action et des instruments mobilisés par les EPCI-FP de façon à saisir les axes de travail et les actions réellement portées (fig. 2). L'organisation des services a également été prise en compte, considérant que celle-ci témoigne de la place donnée aux questions agricoles dans l'EPCI.

20 Par la suite, l'ensemble des données récoltées¹³ a été compilé dans une base qui a permis de réaliser une série de cartes thématiques et de mieux saisir les disparités spatiales en termes d'instruments mobilisés, d'organisations des services et de champs thématiques d'action. Sur la base des variables collectées, trois typologies ont été élaborées en mobilisant différentes méthodes d'analyse statistique, de façon à identifier les principaux positionnements des collectivités face aux dynamiques agricoles. La première d'entre elles distingue les EPCI-FP en fonction des discours portés sur les questions agricoles ; la seconde considère plutôt les modalités d'actions ; enfin, la troisième classe les EPCI-FP en fonction de leur degré d'engagement dans les TAE¹⁴. Parallèlement à l'examen des politiques publiques intercommunales, nous avons également cherché à saisir les initiatives portées par les agriculteurs.

2.1.2. Une approche socio-spatiale des initiatives collectives de TAE

21 L'entrée par les projets collectifs a été privilégiée, à la fois parce que la littérature souligne toute l'importance de la dynamique collective dans les processus de transition (Van der Ploeg *et al.*, 2014 ; Lucas, 2018 ; Gasselin *et al.*, 2021) mais aussi parce qu'en l'absence de recensement, il s'avère impossible de saisir de façon exhaustive l'ensemble

- des initiatives en faveur de l'agroécologie, notamment celles situées en dehors de tout cadre institutionnel.
- 22 Pour ce faire, un travail de recensement a été mené afin d'identifier l'ensemble des initiatives collectives présentes en Nouvelle-Aquitaine. Compte tenu de leur diversité (Dabas *et al.*, 2023) et de leur nombre, l'enquête s'est centrée sur les collectifs d'agriculteurs, laissant de côté ceux dans lesquels ces derniers demeurent minoritaires. De plus, nous avons exclus ceux tournés vers la production d'énergie alternative aux fossiles ou uniquement centrés sur la création de filières alimentaires locales (sans volonté de transformation des pratiques agricoles), considérant que leur rattachement à l'agroécologie pouvait être remise en question. De la même façon, les groupes constitués autour des SIQO¹⁵ (AOP, IGP, etc.), reposant sur la valorisation des produits de terroir, n'ont pas été pris en compte sauf s'ils affichaient un projet particulier, hors charte, allant dans le sens des TAE.
- 23 Au final, trois types de collectifs ont été recensés : les groupes DEPHY/30 000, les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et ceux que nous avons appelés les Initiatives Collectives œuvrant pour les Transitions AgroEcologiques (ICTAE). À l'exception de quelques rares collectifs non financés ou soutenus par des fondations ou des banques, tous les groupes étudiés incarnent « [...] la traduction d'une rencontre entre des dynamiques sociales locales et un processus d'action publique visant à promouvoir le développement de l'agroécologie » (Couix *et al.*, 2022, p. 215). Toutefois, les groupes DEPHY et les groupes 30 000 mis en place dans le cadre du plan national Écophyto lancé en 2008 (puis réajusté en 2015 et 2018) pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (Aulagnier, 2020), relèvent ici plutôt d'une logique institutionnelle nationale, dans la mesure où ils sont financés par un dispositif porté par l'Etat et piloté principalement par les services déconcentrés. C'est également le cas des GIEE qui se positionnent sur d'autres thématiques : préservation de la vie des sols, autonomie alimentaire, méthanisation, etc. (Arnauld de Sartre *et al.*, 2020 ; Thivet *et al.*, 2023). Faisant l'objet d'un suivi régional et national, ces groupes ont pu être identifiés directement par le biais de sources institutionnelles (DRAAF-NA et site national « collectifs agroécologiques ») ; celles-ci nous ont permis d'accéder à une liste des collectifs labellisés entre 2015 et 2022 via ces dispositifs nationaux et de prendre connaissance à grands traits de leur projet. Au final, l'enquête prend en compte 165 groupes DEPHY/30000 et 194 GIEE regroupant respectivement 1398 et 1341 agriculteurs.

Figure 3

Les structures agricoles et para-agricoles impliquées dans le développement agricole néo-aquitain	Nombre de structures contactées
Chambres d'agriculture régionale et départementales	13
FRGEDA : Fédération régionale des groupes d'étude et de développement agricole	1
RCNA / CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	13
ARDEAR / ADEAR : Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural	10
Association Terre de Liens : réunit des agriculteurs et des citoyens cherchant à préserver les terres agricoles et à faciliter l'accès des paysans à la terre	1
Fédération régionale de l'agriculture biologique (FRAB) / GAB / MAB	12
La coopération Agricole	1
CBD-NA : Cultivons la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine	1
Conservatoire des Races d'Aquitaine	1
TRAME : Tête des réseaux pour l'appui méthodologique aux entrepreneurs	1
Autres structures de développement agricole de Nouvelle-Aquitaine	11
Les structures environnementalistes et réseaux d'agroforesterie impliqués dans l'agriculture	Nombre de structures contactées
CEN- NA / CEN : Conservatoire des Espaces Naturels	13
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux	5
Prom'haie : association régionale agissant en faveur de la haie et de l'arbre hors-forêt	1
AFAF : Association Français d'Agroforesterie	1
PNR : Parc Naturels Régionaux	5
Arbres et Paysages 32	1
Arbres et Agriculture en Aquitaine	1
Autres associations environnementales intervenant dans le champ agricole en Nouvelle-Aquitaine	3

Les structures accompagnant les TAE en Nouvelle-Aquitaine

- 24 À côté de ces groupes inscrits dans la politique agricole nationale, les territoires abritent une palette de collectifs accompagnés par des structures diverses (ONVAR¹⁶, coopératives, instituts techniques, associations environnementales, etc.) ne faisant pas toujours l'objet d'une reconnaissance officielle (statut d'association, de SCIC¹⁷ ou autres) et financés par des sources différentes (fondations, collectivités territoriales, Union Européenne, banques, etc.). Bien que nombreuses et actives dans les territoires, ces ICTAE sont difficiles à identifier. Une enquête à l'échelle régionale a donc été mise en place pour les recenser. Pour ce faire, nous avons contacté l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine identifiées comme susceptibles d'accompagner ces collectifs (fig. 3) : acteurs du développement agricole dominant la cogestion (chambres d'agriculture), acteurs du développement rural reconnus ONVAR depuis 2008¹⁸ et associations environnementalistes (Conservatoires des Espaces Naturels, Ligue de Protection des Oiseaux, etc.). Les premiers échanges conduits avec les têtes de réseau régionales des structures nous ont permis de recueillir rapidement les informations détenues par leurs relais locaux. Sur les 95 structures identifiées en Nouvelle-Aquitaine¹⁹, 81 % ont répondu à l'enquête, principalement la sphère associative des environnementalistes et des ONVAR, membres du réseau InPact²⁰. Ce sont essentiellement les chambres d'agriculture qui n'ont pas répondu (taux de réponse de 50 %), la majorité d'entre elles ayant converti la plupart de leurs collectifs en GIEE, groupes 30 000 ou DEPHY. Leur absence de réponse s'explique donc largement par le fait qu'elles n'ont pas de données à transmettre en dehors de ces groupes déjà recensés par ailleurs.
- 25 Ont été considérés comme « collectifs » les groupes regroupant au moins deux fermes, se réunissant de façon régulière et structurés autour d'une ou plusieurs thématiques

rejoignant les principes de l'agroécologie cités en introduction. Les fermes collectives portées par le réseau Terres de Liens (fig. 3), qui correspondent à une exploitation unique à laquelle se sont associés au moins trois agriculteurs, ont également été recensées. Enfin, les journées de formation ou de chantier participatif, plus ponctuelles, n'ont pas été prises en compte bien qu'elles constituent des formes d'action collective.

- 26 Au final, 125 ICTAE, regroupant 1125 agriculteurs, ont été recensées et caractérisées de façon tant à identifier les objectifs visés et les pratiques travaillées qu'à localiser les agriculteurs investis dans ces groupes. Néanmoins, sur ce dernier point, seules 73 % d'entre elles ont pu l'être de façon précise²¹, certains animateurs ne disposant pas de l'information, et d'autres préférant ne pas la communiquer. La caractérisation des pratiques agroécologiques, à partir des discours portés par les acteurs, a alors reposé sur la mise en place d'un questionnaire simple décrivant le collectif lui-même (origine, fonctionnement, constitution, systèmes de production dominants), ses objectifs et ses axes de travail (fig. 4).

Figure 4

Caractérisation du collectif	Modalités prises en compte
Statut juridique	Association ; coopérative ; GAEC ; SCIC ; etc.
Nombre de fermes impliquées	Moins de 10 ; de 10 à 19 ; de 20 à 39 ; de 40 à 59 ; de 60 à 99 ; plus de 99
Année de création	Avant 1990 ; entre 1990 et 1999 ; entre 2000 et 2009 ; entre 2010 et 2014 ; entre 2015 et 2019 ; après 2019
Structure accompagnatrice	Chambre d'agriculture ; réseaux CIVAM ; FNAB ; ARDEAR, etc.
Pratiques principales	Travail du sol ; lutte biologique ; etc.
Principal objectif mené en lien avec le vivant	Aménagements favorables à la biodiversité ; diversification des espèces ou des variétés dans l'exploitation ; préservation des races locales ; etc.
Principal objectif environnemental	Atténuation du réchauffement climatique ; diminution des intrants ; entretien des paysages ; etc.
Principal objectif non environnemental	Autonomie de l'exploitation ; conditions de travail ; échanges de savoirs ; etc.
Prise en compte de la biodiversité	Directe ; indirecte
Type de biodiversité visée	Domestique ; cultivée ; ordinaire ; remarquable
Production principale	Arboriculture ; élevage ; maraîchage ; grande culture ; diversifiée ; etc.
Modèle agricole revendiqué	Agriculture biologique ; agriculture de conservation des sols ; agriculture paysanne ; etc.
Service écosystémique	Service culturel ; service d'auto-entretien ou de régulation
Labellisation	AB ; AOP ; AOC ; Sentinelles Slow Food ; etc.
Résumé descriptif des objectifs et actions du collectif	

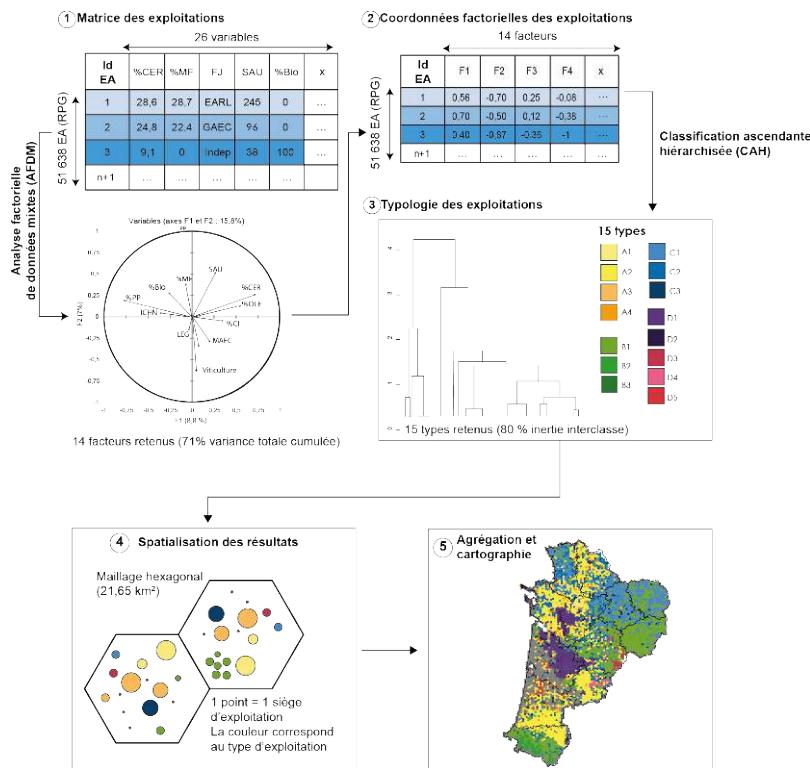
Grille de caractérisation des ICTAE

2.2. Volet 2 - Caractériser les structures spatiales agricoles de la Nouvelle Aquitaine

- 27 Dans un second temps, cet engagement inégal des territoires dans les TAE a été confronté aux éléments territoriaux susceptibles de l'influencer. Des hypothèses ont ainsi été formulées de façon à cibler les variables statistiques potentiellement explicatives des niveaux et des types d'engagement. Par exemple, les zonages environnementaux existants, sources de contraintes réglementaires et d'évolutions anciennes des pratiques agricoles (Poinsot, 2004), ont été pris en compte, considérant qu'ils pouvaient constituer des contextes favorables à l'émergence d'initiatives. Au

final, quatre champs d'hypothèses ont été formulés autour du contexte réglementaire, socio-démographie, fonctionnel et agricole²². Cette dernière dimension a été appréhendée au travers d'indicateurs issus du recensement mais aussi d'une typologie des structures spatiales agricoles régionales obtenue à partir d'une analyse multivariée des données du registre parcellaire graphique (RPG) de 2019.

Figure 5



Chaîne de traitements statistiques et géomatiques mise en œuvre pour la construction de la typologie des structures spatiales agricoles en Nouvelle Aquitaine

- 28 Ces données peuvent en effet être agrégées à des échelles géographiques indépendantes des maillages administratifs pour analyser les structures spatiales agricoles (organisation des parcellaires d'exploitation, usages agricoles des sols, taille des exploitations, etc.) (Marie *et al.*, 2015 ; Puech *et al.*, 2020) et leur évolution dans le temps à très fine résolution spatiale et temporelle (Preux, 2019)²⁴. Ainsi, trois caractéristiques des structures agricoles peuvent être explorées à partir des données du RPG : la taille des exploitations, qui exprime de manière imparfaite la dimension économique de ces dernières (Rey, 1980), leur proximité spatiale, qui indique des possibilités de collaboration plus ou moins importantes et enfin, les assolements des exploitations pour l'année 2019, qui permettent d'appréhender le niveau de spécialisation des fermes et des territoires (Marie, 2009 ; Ryschawy *et al.*, 2013).
- 29 À partir des données individuelles du RPG 2019, nous avons constitué une matrice composée de 51 638 exploitations²⁵ décrites par 26 variables renseignant tant leurs caractéristiques structurelles (taille et forme juridique de l'exploitation) et productives (composition de l'assemlement pour l'année culturelle 2019²⁶, implantation de cultures dérobées) que quelques formes statistiques de leur engagement dans les TAE : part de la surface totale de l'exploitation labellisée en agriculture biologique, exploitation

concernée par une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) ou par une indemnité compensatoire de handicaps naturel (ICHN). Puisque la localisation des sièges d'exploitation n'est pas connue dans le RPG, cette dernière a été approchée en générant un point correspondant au barycentre du parcellaire de chaque exploitation (Puech *et al.*, 2020).

- 30 Un ensemble de traitements statistiques (fig. 5) appliqués à cette matrice aboutit à une typologie des structures spatiales agricoles dont les résultats ont été spatialisés au siège théorique de l'exploitation, avant d'être agrégées dans des mailles hexagonales. En comparaison d'autres indicateurs généralement utilisés pour classer les exploitations agricoles (OTEX²⁷, par exemple), cette typologie (fig. 7), enrichie d'informations sur les structures agricoles (superficie des exploitations, engagement en AB, etc.), témoigne de l'usage du sol et non seulement des productions économiquement dominantes, tout en conservant une résolution spatiale fine dans l'analyse (échelle de l'exploitation agricole).

3. Résultats - un inégal déploiement socio-spatial des TAE en Nouvelle-Aquitaine : une géographie du « plein » et du « vide »

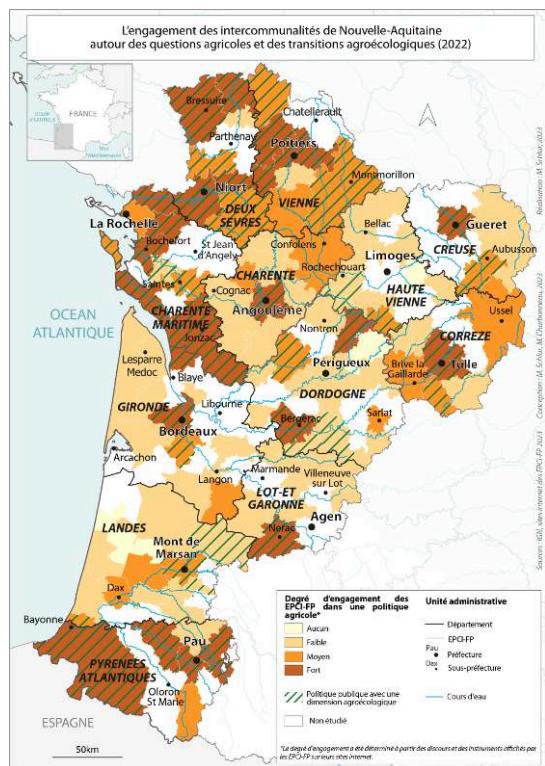
- 31 Dans la continuité de l'observatoire des transitions agroécologiques proposé par Barbier *et al.* (2022), la mise en œuvre de ces deux volets méthodologiques à l'échelle régionale vise plusieurs objectifs. D'une part, nous avons cherché à caractériser le « paysage » (*ibid.*) formé par les initiatives publiques et collectives agroécologiques : qui porte, par l'intermédiaire de quels acteurs et de quelles organisations ? Autour de quels champs d'action et à travers quels instruments ou expérimentations ? D'autre part, il s'agissait aussi pour nous de spatialiser ce même « paysage » et de révéler en parallèle les inégalités socio-spatiales de son déploiement dans les territoires néo-aquitains : quelles sont les disparités territoriales en matière de TAE ? Comment les expliquer et quels sont les ressorts territoriaux de son déploiement ?
- 32 Ce sont les résultats autour du degré d'engagement des territoires qui sont mis en avant ci-après en se focalisant sur l'action publique des EPCI-FP puis les actions collectives en leur sein.

3.1. L'engagement des EPCI-FP néo-aquitains en matière de TAE : le poids des zonages et des densités

- 33 Sur les 107 intercommunalités recensées, seules 5 % ne se positionnent pas sur les questions agricoles et presque la moitié (42 %) portent des politiques agricoles, mais sans mettre en valeur les enjeux du vivant (préservation de la biodiversité et des services écosystémiques). En revanche, 39 % adoptent une approche proche de l'agroécologie reconnaissant l'importance des pratiques agricoles préservant la biodiversité. Parmi ces dernières, plus de 21 % mènent plusieurs actions conjointes en faveur du travail avec le vivant en agriculture. La spatialisation de cet engagement montre toutefois que plusieurs départements affichent une concentration d'initiatives (fig. 6). Hormis la Charente, les intercommunalités investies dans les TAE sont ainsi particulièrement présentes dans l'ancienne région Poitou-Charentes, laissant

apparaître l'héritage des orientations politiques différenciées de ces anciennes unités administratives (Arnauld de Sartre *et al.*, 2019) : mise en place précoce de MAEC - dès les années 1990 - dans les zones humides charentaises pour maintenir l'élevage et la qualité de l'eau (Harreau, 2009) ; délimitation de vastes PAEC couvrant quasiment l'intégralité de la surface régionale ; programme Re-Sources, *etc.* Les Pyrénées-Atlantiques apparaissent aussi comme particulièrement engagées. Toutefois, plus que par une éventuelle dynamique départementale, cette tendance s'explique à la fois par le fort engagement de l'une des plus grandes intercommunalités de l'hexagone (la communauté d'agglomération du Pays basque, autour de Bayonne)²⁸ et par la place de la montagne et des zones pastorales classées Natura 2000. L'analyse statistique relève d'ailleurs une corrélation forte entre la part des territoires sous Natura 2000 et le degré d'engagement des EPCI-FP : les territoires de montagne, ceux de l'estuaire girondin, du Marais Poitevin et charentais portent ainsi davantage de politiques agroécologiques.

Figure 6



L'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine autour de l'agriculture et des TAE

- 34 Dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine, à défaut du poids départemental, ce sont souvent les communautés d'agglomération qui s'engagent fortement, en particulier en Limousin, en Charente, en Gironde et dans les Landes. Il existe d'ailleurs une corrélation entre le degré d'investissement des EPCI-FP et le niveau de population, les plus peuplées apparaissant plus engagées. Ce constat souligne que les ressources (humaines et financières) disponibles pour engager une politique agricole variée et systémique constituent une contrainte et pénalisent les intercommunalités rurales disposant de peu de moyens ou de compétences pour conduire de l'ingénierie de projets. Cela témoigne d'inégalités entre des territoires qui sont plus ou moins capables de porter des politiques publiques ambitieuses.

3.2. Une cartographie de l'engagement collectif révélant l'hétérogénéité des formes de TAE selon les territoires

35 Des inégalités régionales apparaissent aussi dans l'engagement même des agriculteurs au sein des dynamiques collectives non publiques. Ainsi, les groupes recensés (DEPHY/30 000, GIEE et ICTAE) ne sont pas uniformément répartis dans l'espace régional (fig. 7).

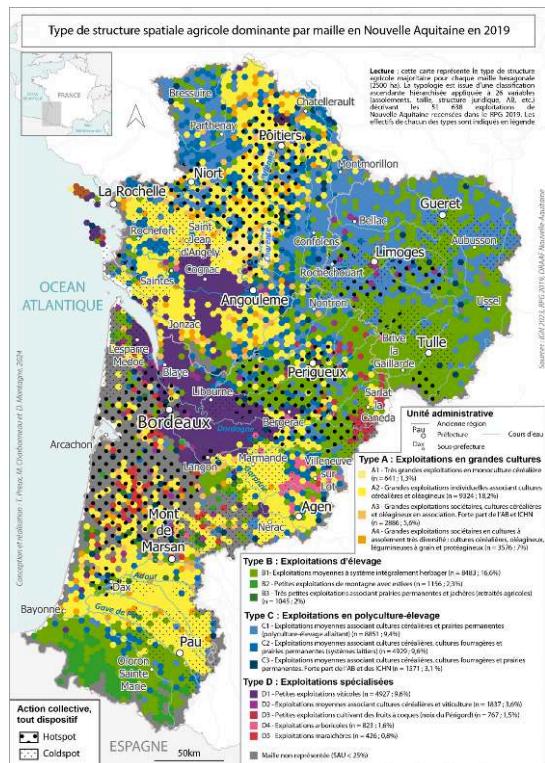
3.2.1. Des initiatives collectives de TAE s'inscrivant dans une géographie agricole régionale contrastée

36 En effet, la localisation des exploitations impliquées dans les trois types de collectifs met en évidence des territoires qui n'accueillent aucune ou très peu d'initiatives, les *coldspots* (fig. 7), alors que d'autres au contraire, les *hotspots*²⁹, se révèlent plus dynamiques. Le croisement de ces pleins (*hotspots*) et de ces vides (*coldspots*) avec la géographie contrastée de la typologie des structures spatiales agricoles en Nouvelle-Aquitaine apporte de premiers éclairages sur les contextes agricoles susceptibles de favoriser (ou non) la dynamique collective autour des TAE.

37 Ainsi, les initiatives apparaissent plus nombreuses dans les plaines fortement spécialisées dans la production céréalière (types A) du nord de la région (plaine d'Aunis, de Niort et du Poitou). Au contraire, le nord Béarn, spécialisé dans le maïs, et la zone de grande culture de Charente-Maritime, accueillent peu d'initiatives collectives. Un travail plus localisé sur ces espaces serait nécessaire pour expliquer finement cette différence ; toutefois la présence de vastes zonages environnementaux en Charente, dans la Vienne et dans les Deux-Sèvres et l'implication très forte des coopératives charentaises dans les dispositifs Écophyto expliquent sans doute une partie de ces disparités. De même, en général, les régions spécialisées dans l'élevage accueillent quant à elles peu de collectifs ; c'est le cas du piémont pyrénéen (types B1 et B3), des systèmes d'élevage laitier du nord des Deux Sèvres (type C2) ainsi que du Limousin et du Périgord central où les systèmes allaitants herbagers (type B1) et les systèmes associant cultures céréalières à un élevage bovin allaitant (type C1) sont nettement majoritaires. Dans ces espaces, le caractère assez extensif de l'élevage (systèmes fourragers majoritairement herbagers, faible chargement à l'hectare, etc.) constitue un argument récurrent de la part des éleveurs pour revendiquer le caractère intrinsèquement agroécologique de leurs pratiques, qui ne nécessiteraient donc pas d'infléchissement particulier.

38 L'analyse est plus contrastée pour les régions agricoles accueillant de petits bassins de production spécialisés. Ainsi, par exemple, dans les bassins maraîchers (légumes de plein champ des Landes, type D5) ou de cultures spécialisées (maïs grain dans les Landes, type A2) la densité d'initiatives pour les TAE apparaît significativement supérieure à la moyenne régionale. Seul le Lot-et-Garonne reste moins dynamique, témoignant de la réticence historique du département à se saisir des dispositifs proposés au niveau national ou européen.

Figure 7

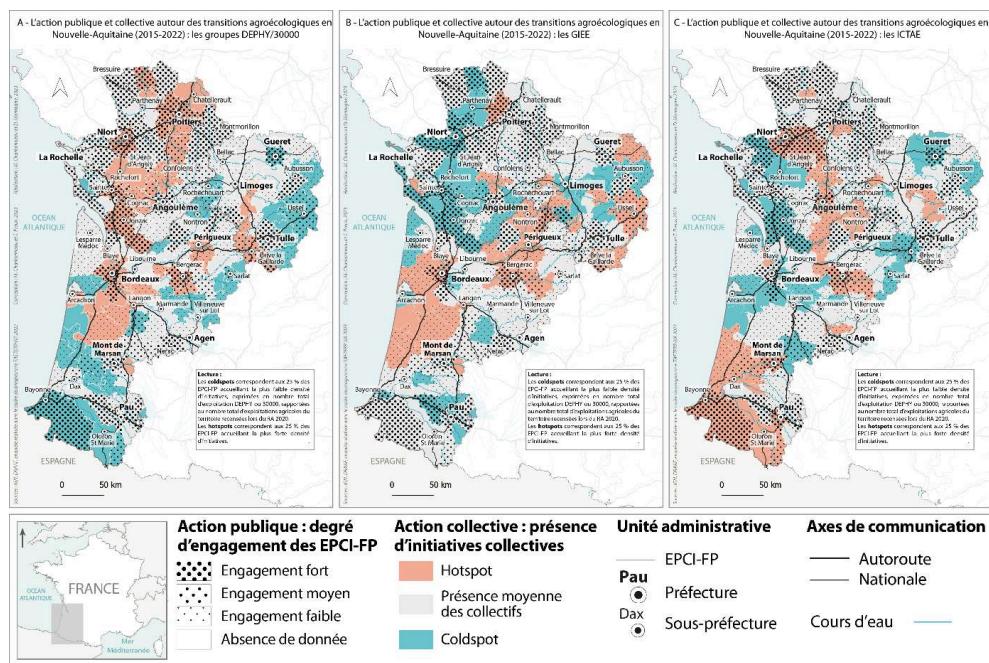


Type de structure spatiale agricole dominante par maille en Nouvelle Aquitaine en 2019

- 39 Ce premier niveau d'analyse regroupant l'ensemble des dispositifs reste néanmoins difficile à analyser au regard de la diversité des types de collectifs (Groupes DEPHY/30000 ; GIEE ; ICTAE) et de leur déploiement disparate dans l'espace régional (fig. 8). Il met finalement en évidence les espaces les moins engagés dans les TAE ainsi que ceux où la coexistence entre les différents dispositifs s'avère la plus marquée.

3.2.2. Un plan » Écophyto » soutenant les collectifs dans les bassins agricoles spécialisés proches des villes

Figure 8

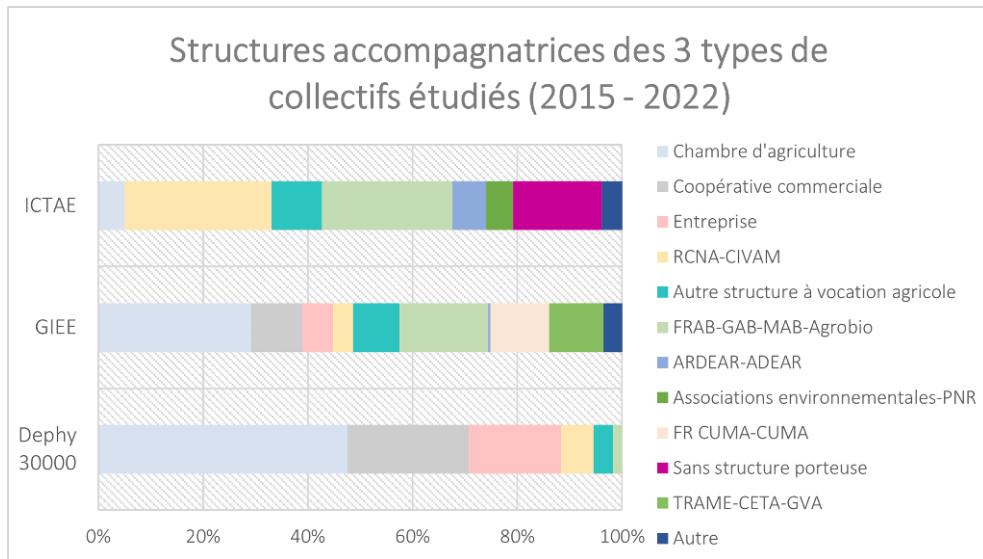


Action publique et action collective autour des TAE en Nouvelle-Aquitaine

- 40 En dépit d'une certaine dispersion géographique, les groupes DEPHY et 30 000 associés au plan Écophyto (fig. 8 - A) apparaissent significativement concentrés dans la Vienne et au sud de Bordeaux, ce qui rejoint l'analyse précédente des politiques publiques (fig. 6) et des structures agricoles (fig. 7). Les territoires viticoles du Bordelais et de l'Entre-deux-mer, marqués par une crise économique et environnementale forte, se sont ainsi particulièrement saisis du dispositif. C'est également le cas du Nord des Landes, bassin agricole plus diversifié avec la présence de très grandes exploitations en grandes cultures ou maraîchage. Deux axes Nord-Sud le long de l'autoroute A10 et de la nationale N 10 reliant Châtellerault et Niort à Jonzac, se dessinent également dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Cela correspond aux territoires de la Vienne et de la Charente accueillant de grandes exploitations individuelles associant céréaliculture et oléagineux, ainsi qu'une partie du bassin viticole du Cognacais (fig. 7).
- 41 Les autres territoires particulièrement engagés dans la réduction des pesticides forment de plus petits pôles particulièrement dans les EPCI-FP accueillant des villes moyennes (Brive-La-Gaillarde, Bergerac, Périgueux). Nous relevons une forte corrélation entre les zones de hotspots « Écophyto » et la présence d'exploitations à la Production Brute Standard élevée (PBS), en Haute Valeur Environnementale (HVE) ou sous SIQO, hors signe Agriculture Biologique (AB), et diversifiant leurs activités. Une relation existe aussi avec les EPCI-FP fortement artificialisés depuis 2009 et accueillant une population relativement jeune, ayant une médiane du revenu et/ou un ratio cadres/ouvriers élevé. Les collectifs « Écophyto » apparaissent donc souvent situés dans les territoires viticoles, près des zones urbaines attractives ou des axes de communication régionaux majeurs, accueillant une population aisée et une forte proportion de cadres. Cela correspond aussi aux espaces où les entreprises de négoce (viticoles et de grandes cultures) et les grandes coopératives, notamment charentaises, sont particulièrement actives (fig. 9). La coopérative charentaise Océalia (céréales,

viticulture, élevage, jardineries, pop-corn et fruits secs) accompagnait ainsi 25 % des groupes 30 000 néoauquitanins en 2022.

Figure 9



Structures accompagnatrices des collectifs étudiés en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2022

3.2.3. Des GIEE implantés de façon privilégiée dans les territoires attractifs et dynamiques

- 42 La cartographie des GIEE (fig. 8 - B) révèle quant à elle une localisation un peu différente du groupe précédent. On retrouve une diagonale de *hotspots* : partant du Nord des Landes et du territoire viticole bordelais, elle atteint le Périgord-Limousin, en passant par la région bergeracoise. On y note la présence de PNR (des Landes de Gascogne, du Périgord-Limousin et Millevaches) ainsi que de quelques EPCI-FP rurales souvent situées en périphérie d'agglomérations (au Nord-Est de Guéret, entre Poitiers et Parthenay, au Nord d'Angoulême, à l'Est de Mont-de-Marsan, etc.). La dynamique landaise reste cependant à relativiser dans la mesure où elle repose sur la présence d'un groupe accueillant un nombre très élevé d'agriculteurs (123), bien supérieur à la moyenne régionale (11 agriculteurs par groupe) et proportionnellement important au regard du nombre total d'exploitations dans le Nord du département. Parmi ces *hotspots*, des disparités importantes sont observables puisque le nombre d'exploitations engagées varie entre 4 et 47 % du total des exploitations. Les *hotspots* les moins dynamiques correspondent au centre de la Dordogne, autour de Périgueux, ainsi qu'aux petites communautés de communes rurales de Charentes ou du Limousin (essentiellement engagées autour de la méthanisation). Le Sud de la Nouvelle-Aquitaine, mais aussi l'ancienne région Poitou-Charentes et le Lot-et-Garonne, restent en revanche en retrait de la dynamique.
- 43 Au final, l'analyse montre une corrélation assez forte entre les *hotspots* GIEE et la présence de territoires sous PNR, plutôt attractifs, investis dans les circuits courts et accueillant peu de micro-exploitations. La répartition spatiale des GIEE constitue en fait une forme d'intermédiaire entre celle des groupes DEPHY/30000 et celle des ICTAE.

3.2.4. Les espaces ruraux agricoles moins attractifs favorables aux ICTAE

- 44 L'analyse des ICTAE (fig. 8 - C) révèle en effet une distribution spatiale bien différente de celle des groupes DEPHY/30 000. Si l'on retrouve les territoires viticoles bordelais dans les *hotspots*, la cartographie des ICTAE est quasiment en miroir inversé de celle des collectifs Écophyto. Le Sud des Landes, le Pays basque et les intercommunalités montagnardes béarnaises accueillent ainsi de nombreuses initiatives, tout comme le Nord de la Dordogne, autour de Nontron ou entre la Corrèze et la Haute-Vienne, plus particulièrement dans les PNR Périgord-Limousin et Millevaches. Un axe transversal à la région (Niort-Angoulême-Bergerac) se dessine également. À l'exception de quelques EPCI-FP liées à des villes moyennes (autour de Bergerac, au nord d'Angoulême, agglomération de Niort), la plupart de ces territoires demeure à la marge des politiques nationales Écophyto. Au contraire, on trouve très peu d'ICTAE dans les zones viticoles de l'Entre-deux-mer, du Haut-Médoc et du Cognac, tout comme dans les plaines céréalières charentaises, marquées par la présence de grandes exploitations, ou autour de l'axe Limoges-Tulle qui accueille des exploitations moyennes herbagères ou associant cultures céréalières et prairies permanentes (fig. 7). La Creuse, l'Est de la Corrèze et de la Dordogne ainsi que le Lot-et-Garonne, déjà en marge de la dynamique nationale Écophyto, présentent aussi peu d'ICTAE. Seul un EPCI-FP rural (Confluent et des coteaux de Prayssas) du centre du Lot-et-Garonne apparaît comme un peu plus dynamique grâce aux groupes portés par la FRAB travaillant autour du sol vivant ou de la résilience des exploitations.
- 45 Cette cartographie fait donc ressortir de nouveaux territoires peu engagés dans les dispositifs Écophyto mais accueillant d'autres collectifs. On relève une relation forte entre les *hotspots* d'ICTAE et les EPCI-FP démographiquement peu attractives (taux de croissance annuel moyen de la population assez bas entre 2014 et 2020), bénéficiant de peu de moyens liés à l'État et à la commune et accueillant des exploitations avec un PBS moyen plutôt bas, diversifiant peu leurs activités et ne s'inscrivant pas dans les démarches de labellisation HVE. Les territoires accueillant de nombreuses ICTAE sont donc souvent des EPCI-FP rurales marquées par la présence de nombreuses micro-exploitations mais aussi, pour certaines, par de fortes contraintes environnementales. Le fait qu'on y retrouve également des territoires comme le Mellois (centre de la contestation contre les méga-bassines), les PNR ou le Pays basque, tous connus pour l'importance de leur réseau associatif, n'est pas non plus anodin. Les structures accompagnant les ICTAE étant très différentes de celles investies dans les dispositifs nationaux (fig. 9), la cartographie des ICTAE souligne finalement les territoires où l'engagement des ONVAR est fort. Quant à la carte des DEPHY/30 000, elle met davantage en avant l'engagement des acteurs ayant porté la seconde révolution agricole (coopératives commerciales, chambres d'agriculture, entreprises de négoce). La coexistence des modèles agricoles dans les territoires (Gasselin *et al.*, 2021) se manifeste donc par des orientations territoriales dominantes et spatialement différencierées dont les formes de transition restent à analyser.

4. Discussion - conclusion : la région, une échelle intermédiaire éclairante pour saisir les inégalités territoriales des TAE

4.1. Une géographie contrastée de l'action publique et collective territorialisée

- 46 La confrontation des cartographies de l'action publique (fig. 6) et de l'action collective (fig. 7 et 8) souligne finalement l'hétérogénéité des formes de TAE selon les territoires. Il se dégage ainsi une géographie contrastée où les bassins spécialisés dans les productions à forte valeur ajoutée (vignobles, céréaliculture) s'avèrent davantage tournés vers des dispositifs relevant de l'action publique nationale (GIEE, plan Ecophyto) ; au contraire, dans les territoires plus ruraux tournés vers l'élevage ou plus diversifiés, la variété des organisations de développement agricole semble s'accompagner d'un foisonnement d'initiatives moins institutionnalisées (ICTAE).
- 47 Cette géographie contrastée traduit un gradient d'autonomisation des acteurs agricoles dans les TAE et l'inégale appropriation des dispositifs nationaux par les agriculteurs. Elle renvoie également aux forces territoriales (qui agit et comment), aux formes des TAE (plus ou moins « radicales » ou systémiques, plus ou moins politisées ou technicisées, plus ou moins basées sur des innovations incrémentales ou de rupture), ainsi qu'aux modalités de coexistence dans les territoires (plus ou moins dans l'opposition et la conflictualité). Par exemple, dans le Cognacais, l'engagement vers des formes de TAE faibles (labels HVE 3) peut s'expliquer par la domination des maisons de négoce et des coopératives (Océalia) dans l'organisation des filières ce qui laisse un faible degré d'autonomisation aux viticulteurs (Fouqueray et Nadeau, 2021) et marque une forme particulière de corporatisation de la question environnementale (Brenac, 1988). Dans d'autres territoires, c'est le poids de l'histoire agricole qui semble jouer un rôle important dans le faible engagement dans les TAE. Par exemple, dans le Lot-et-Garonne où la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles se sont opposés aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE), premiers marqueurs d'une politique publique en faveur des TAE, nous relevons une très faible densité d'initiatives collectives. Dans le Pays basque, les systèmes agricoles à dominante d'élevage extensif s'avèrent quant à eux structurellement peu concernés par les plans Ecophyto. Toutefois, une coalition d'acteurs (CIVAM, GAB, ADEAR) puissante et bien implantée dans le territoire affiche une réelle capacité à aller chercher des soutiens dans de multiples guichets ainsi qu'une volonté ferme de distanciation vis-à-vis de certains dispositifs nationaux.
- 48 Ainsi, si une partie des territoires est confrontée à un problème d'inertie, ailleurs se pose la question de la mise en cohérence des initiatives ou des degrés ou formes de leur engagement. Finalement cette géographie du déploiement des collectifs traduit le poids des acteurs de la cogestion et du corporatisme au sein des territoires (Thivet *et al.* 2023, p. 63), et des formes de verrouillages et de sentiers de dépendance d'ordre territorial. Elle met notamment en avant les « avantages institutionnels comparatifs » des différents territoires qui pèsent sur certaines activités d'innovation (Coenen *et al.*, 2012, p. 973) mais aussi les asymétries de pouvoir qui se manifestent localement.

4.2. Quand l'action publique par projet renforce les déséquilibres territoriaux

- ⁴⁹ Dans le prolongement des travaux de sociologie qui appréhendent le projet comme un mode d'organisation se substituant à une action en plan (Thévenot, 1995), cette approche socio-spatiale des TAE permet par ailleurs de révéler les effets territoriaux des politiques sur projet et de renouveler les débats et les approches sur l'équilibre territorial et « l'empreinte spatiale des inégalités » (Talandier et Tallec, 2023, p. 9). De fait, au cours du processus de décentralisation, le projet est devenu un outil central de l'action publique en France (Pinson, 2004 ; Faure et Douillet, 2005) pour les territoires qui portent en eux des spécificités constituant leur identité et pouvant être exploitées comme des ressources territoriales. Cependant, des inégalités émergent lorsque ces disparités se transforment en avantages pour certains, créant des situations d'iniquité. Pendant très longtemps, la question de l'équilibre territorial a été posée en termes de développement territorial, mobilisant des indicateurs classiques (Talandier et Tallec, 2023) liés soit à la répartition de la richesse (PIB par habitant), soit à la santé sociale des populations (revenu par habitant ou IDH). Or, depuis plusieurs années, la montée des enjeux environnementaux incite à intégrer également les enjeux de justice environnementale (Deldrèvre *et al.*, 2021). Examiner les disparités socio-spatiales des TAE interroge ainsi le rôle des politiques publiques dans la correction des inégalités écologiques entre territoires mais aussi entre acteurs. En effet, la territorialisation de l'action publique peut être considérée comme « [un] moyen de limiter les dépenses financières en concentrant les crédits sur les acteurs considérés comme plus performants » (Berriet-Solliec et Trouvé, 2013), mettant en évidence une distribution inégale des fonds publics en faveur non pas des territoires en crise ou vulnérables sur le plan environnemental, mais de ceux disposant déjà d'importantes ressources financières et humaines. Au-delà de la quête d'égalité, se profile un enjeu d'équité entre les territoires plus ou moins soutenus, qui interroge la « fonction redistributrice de l'État » dans les TAE (*ibid.*). Envisager cette dernière sous l'angle de l'équité territoriale invite donc à considérer des « mécanismes visant à compenser la mise en concurrence et les inégalités entre espaces locaux » (*ibid.*). Il s'agit plus précisément de repenser l'efficacité de la distribution des fonds en vue de l'avènement d'une véritable transition dans tous les territoires. Cette réflexion soulève ainsi des questions fondamentales sur les orientations et les impacts des politiques régionales et nationales, appelant à une évaluation approfondie de leur efficacité et de leur équité dans la transformation écologique des territoires.

4.3. Le niveau régional, maillon essentiel des réflexions multiscalaires

- ⁵⁰ Au final, la Région apparaît comme un niveau scalaire intermédiaire particulièrement pertinent pour appréhender les disparités socio-spatiales des TAE mais aussi leur complexité scalaire et spatiale. Dans une perspective organisationnelle, l'échelle fait souvent référence à « la taille matérielle et à l'étendue spatiale des phénomènes » (Bridge *et al.*, 2013, p. 337) ou à un niveau « [...] où des relations significatives existent entre les acteurs » (Coenen *et al.*, 2012, p. 972). Pourtant, l'échelle ne correspond pas seulement à un niveau, à une taille ou à une étendue, c'est-à-dire à une grandeur, mais

plutôt à un « ensemble hiérarchisé de niveaux » (Grossetti, 2006, p. 287), emboités ou non, selon trois facettes : la taille, le niveau mais aussi la relation (Howitt, 1998). Dans le cas de notre analyse des initiatives agroécologiques, la Région constitue ainsi le produit de la combinaison de plusieurs dynamiques : une politique nationale sur projet faisant l'objet d'une gestion déconcentrée par les DRAAF ; une politique régionale liée au choix de financement de certains projets collectifs de TAE ; et une coordination régionale d'actions collectives localisées assurée par différentes organisations agricoles. À souligner que cela correspond aussi de plus en plus à un niveau d'organisation de la recherche (*via* les réseaux de recherche régionaux et le financement de projets académiques par la Région) qui incite à travailler sur ce périmètre territorial.

- 51 Dans une perspective méthodologique (Tricart, 1952), l'échelle d'observation régionale, en tant que « fenêtre avec laquelle on choisit de voir le monde » (Marceau, 1999) apparaît alors comme un niveau scalaire d'analyse pertinent en raison de son caractère intermédiaire et englobant. L'observateur peut saisir les choses de haut et appréhender ainsi de façon globale les TAE, tout en étant capable de mettre en évidence leur pluralité. Mais en prenant en compte différents acteurs agissant dans différents territoires, à différents niveaux spatiaux (et a-spatiaux), et mobilisant une palette d'instruments et de sujets selon des modalités variées, cette échelle d'analyse permet aussi d'appréhender conjointement des initiatives (DEPHY/30 000, GIEE et ICTAE, politiques publiques) qui relèvent de différents niveaux du cadre *multi-level perspective*³⁰ proposé par Geels (2002). Cela constitue donc une façon de saisir les articulations entre des échelles de nature variée, entre différents niveaux et entre les territoires, mais aussi entre ces différentes dimensions.
- 52 En effet, comme l'a montré la géographie des transitions (*e.g.* Coenen *et al.*, 2012), tout processus opérant à un niveau géographique mondial est influencé par ce qui se passe à différents niveaux spatiaux *infra* et donc dans différents territoires locaux. L'influence des niches sur le régime demande alors à être prise en compte à différents niveaux spatiaux et non plus uniquement de façon ascendante, en regardant comment elles sont (ou non) coordonnées simultanément par une diversité d'acteurs, actifs à différents niveaux et dans des territoires distincts. Les emboîtements de politiques publiques et des initiatives collectives imposent effectivement de saisir les processus qui se jouent entre le global et le local mais aussi entre les différents territoires. En effet, une partie des initiatives prises en compte dans l'étude se trouve soutenue par une politique nationale ; mais en parallèle, d'autres proviennent des coopératives, des entreprises, ou de la société civile, d'une synergie entre ces derniers et les acteurs publics locaux (EPCI-FP, départements, régions), ou encore parfois même de tous ces acteurs réunis qui agissent en divers lieux. Ainsi ces initiatives ne sont pas simplement liées à des échelles régionales et locales (qui seraient des courroies de transmission et d'application de politiques publiques globales sur le local ou qui constituerait les « niches » que le « régime » intégrerait progressivement sous l'action de pression du « paysage » - Geels, 2002). Cette mixité dans les initiatives montre bien que les dynamiques agroécologiques ne peuvent se comprendre qu'en passant par la prise en compte de plusieurs niveaux et de leur articulation mais aussi d'une pluralité d'initiatives ; celles-ci se déploient simultanément mais de façon différente et plus ou moins coordonnées, dans des territoires distincts et sont portées par des acteurs agissant à des niveaux variés et qui s'inscrivent dans une pluralité de réseaux d'influence. C'est bien cette complexité scalaire et spatiale qui entraîne une difficulté à appréhender le phénomène dans toutes

ses dimensions et qui implique d'articuler différents niveaux scalaires, ce que favorise l'analyse régionale, multi-acteurs et multi-située.

- 53 Face au manque de données mobilisables pour appréhender les phénomènes à cette échelle, nous avons déployé un protocole méthodologique s'attachant à saisir les initiatives à un instant donné (l'enquête), sur certaines dimensions (celles de notre grille d'analyse) et qui traduisent les stratégies de communication et les discours des EPCI-FP (affichés sur les sites-web). Cette démarche reste tributaire de la capacité des acteurs à recenser et communiquer sur leurs actions, et peut souffrir de lacunes thématiques (sélection des outils ou actions mises en avant) et d'actualisation. La mise en place d'un observatoire régional spatialisé des initiatives collectives de transitions agroécologiques dans le cadre d'une prochaine recherche permettra d'aller plus loin et de disposer de données actualisées en intégrant d'autres dimensions : le détail des pratiques et des résultats des expérimentations, les difficultés rencontrées par les collectifs, leur composition, les liens entre acteurs, les trajectoires, etc.
- 54 Le travail qualitatif à une échelle plus fine constitue néanmoins un complément indispensable, à la fois pour valider les résultats obtenus et pour saisir d'autres dynamiques, notamment les arrangements institutionnels locaux, les jeux de pouvoir ainsi que le rôle et le fonctionnement des collectifs comme levier pour les TAE. C'est bien comme cela qu'a été pensée notre approche régionale : comme une étape liminaire permettant de comparer différentes dynamiques territoriales pour mieux sélectionner et mettre en perspective les études de cas étudiées par ailleurs (Dabas *et al.*, 2023), pour mieux saisir les inégalités spatiales des TAE mais aussi leur inter-localisation et leur multi-scalarité. En effet, d'un point de vue méthodologique, le changement d'échelle constitue une étape clé pour mieux interroger le local et donner du sens aux analyses infra-régionales. Non seulement les éléments de caractérisation des TAE à l'échelle régionale permettent d'appréhender plus finement les principaux acteurs locaux, leurs champs et logiques d'action, mais c'est en outre un outil pour échantillonner le ou les terrains d'étude (phase 2 de l'étude) et les repositionner par rapport à d'autres territoires. L'approche multiscalaire constitue ainsi « [un] moyen d'éviter à la géographie le double écueil du pulllement des monographies et de la "tyrannie des modèles" » (Alain, 1984, p. 3). Cette volonté de ne pas fixer l'attention sur une initiative localisée et une échelle d'observation ou d'organisation unique s'attache à prendre en compte la relation de l'objet « agroécologie » à toutes les échelles concernées et entre différents territoires.
- 55 Si la multiplication des initiatives et leur spatialisation montre que la diversité, la richesse et l'origine des TAE proviennent du local, alors que les échelles supra accompagnent plutôt une reproduction du modèle et assurent sa diffusion, c'est finalement dans la compréhension comparative et localisée de l'articulation des niveaux scalaires mais également de la nature des échelles que l'on peut saisir le déploiement des TAE. À l'instar de Rangan et Kull (2009, p. 8), étudiant des processus de dynamiques écologiques, il importe ainsi de tenir compte de l'existence d'inadéquations potentielles entre les différentes échelles d'organisation, notamment entre les échelles auxquelles les dynamiques écologiques se produisent et celles auxquelles se construisent les processus sociaux, culturels, économiques ou politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALAIN M., 1984, L'intérêt de la démarche comparative en géographie, *Espat*, vol. 26, n° 1, p. 26-33.
- ALLAIRE G., CAHUZAC É., POMÉON T., SIMIONI M., 2014, Approche spatiale de la conversion à l'agriculture biologique. Les dynamiques régionales en France, *Economie Rurale*, n° 339-340, p. 9-31.
- ALTIERI M. A., 1995, *Agroecology : The Science of Sustainable Agriculture*, Westview Press, 433 p.
- ARNAULD DE SARTRE X., CHARBONNEAU M., CHARRIER O., 2019, How ecosystem services and agroecology are greening French agriculture through its reterritorialization, *Ecology and Society*, vol. 24, n° 2, art2, 19 p.
- ARNAULD DE SARTRE X., CHARBONNEAU M., CHARRIER O., 2020, Formes spatiales et logiques émergentes de la transition agroécologique, in BOUISSET C., VAUCELLE S. (dir.) *Transition et reconfigurations des spatialités*, Bruxelles, Berlin, Bern, New York, Oxford, Warszawa, Wien, Peter Lang, 348 p.
- ARTANO GARMENDIA C., 2020, *Le rôle de l'espace dans la construction des savoirs naturalistes locaux : le cas des éleveurs de brebis des Pyrénées Occidentales (France-Espagne)*, Thèse de doctorat en Géographie, Y. POINSOT, M. CHARBONNEAU (dir.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 453 p.
- AULAGNIER A., 2020, *Réduire sans contraindre. Le gouvernement des pratiques agricoles à l'épreuve des pesticides*, Thèse de doctorat en sociologie, S. DUBUSSON-QUELLIER, J.-N. JOUZEL (dir.), Paris, Institut d'Etudes Politiques.
- BALTAZAR CORREIA J., 2020, *L'articulation entre biodiversité et agriculture dans les communautés de communes : le cas des communautés de communes du Béarn*, Mémoire de M1 DAST, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M. CHARBONNEAU (dir.), <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03279095>
- BARBIER M., LAMINE C., COUIX N. (dir.), 2022, *Pratiques et savoirs agricoles dans la transition agroécologique*, Éditions des archives contemporaines, 299 p.
- BUREL F., BAUDRY J., LE FLEM Y., 1999, *Écologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris Londres New York, Tec & doc, 359 p.
- BENOIT M., RIZZO D., MARRACCINI É., MOONEN A. C., GALLI M., LARDON S., RAPEY H., THENAIL C., BONARI E., 2012, Landscape agronomy: a new field for addressing agricultural landscape dynamics, *Landscape Ecology*, vol. 27, n° 10, p. 1385-1394.
- BENSIN B., 1940, Agroecology as a basic science of agriculture, *Bulletin of the Ecological Society of America*, vol. 21, n° 2, p. 13-19.
- BERMOND M., GUILLEMIN P., MARÉCHAL G., 2019, Quelle géographie des transitions agricoles en France ? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010, *Cahiers Agricultures*, vol. 28, 13 p.
- BERRIET-SOLLIEC M., LE ROY A., TROUVÉ A., 2009, Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion, *Économie rurale*, vol. 313-314, n° 5-6, p. 129-146.
- BERRIET-SOLLIEC M., TROUVÉ A., 2013, Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? *Économie Rurale*, n° 335, p. 7-19.

- BINZ C., TRUFFER B., 2017, Global Innovation Systems-A conceptual framework for innovation dynamics in transnational contexts, *Research Policy*, vol. 46, n° 7, p. 1284-1298.
- BINZ C., COENEN L., MURPHY J. T., TRUFFER B., 2020, Geographies of transition-From topical concerns to theoretical engagement: A comment on the transitions research agenda, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 34, p. 1-3.
- BODIGUEL L., BRÉGER T., MARÉCHAL G., ROCHARD C., 2021, *L'Action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.*, projets de recherche, DARROT C. (dir.), *Formes urbaines et gouvernance alimentaire grand ouest (FRUGAL)*, et BODIGUEL L. (dir.) *Mobiliser toutes les compétences des collectivités locales pour agir sur l'alimentation locale (MICAAL)*.
- BOUISSET C., DEGRÉMONT I., SEVILLA J., 2010, Le patrimoine naturel aquitain vu du Web : discours, valeurs, fonctions, *Sud-Ouest européen*, n° 30, p. 85-98.
- BOUISSET C., VAUCELLE S., 2020, *Transition et reconfiguration des spatialités*, Peter Lang, 348 p.
- BOURDIEU P., 1993, *La Misère du monde*, Paris, Editions du Seuil, 947 p.
- BRETAGNOLLE V (coor.), 2020, *ECOBIOSE : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine. Rapport de synthèse*, Chizé et Bordeaux, CNRS, 378 p.
- BRICAS N., SOULARD C.-T., ARNAL C., 2017, Croiser enjeux de durabilité et leviers des politiques urbaines, in BRAND C., BRICAS N., CONARE D., DAVIRON B., DEBRU J., MICHEL L., SOULARD C.-T., *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Versailles, QUAE, p. 121-136.
- BRIDGE G., BOUZAROVSKI S., BRADSHAW M., EYRE N., 2013, Geographies of energy transition: Space, place and the low-carbon economy, *Energy Policy*, vol. 53, p. 331-340.
- BRUNEAU I., LAFERTÉ G., MISCHI J., RENAHY N. (dir.), 2018, *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, EHESS, 259 p.
- BRUNET R., 1965, *Les campagnes toulousaines. Étude géographique*, Toulouse, Boisseau, Faculté des Lettres de Toulouse, 727 p.
- BRUNET R., 1999, *L'espace géographique*, Paris, Belin, 96 p.
- BUI S., 2015, *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*, Thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech, 100 p.
- CARDONA A., LAMINE C., HOCHEREAU F., 2012, Mobilisations et animations autour des réductions d'intrants : stratégies d'intéressement des agriculteurs dans trois territoires franciliens, *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, vol. 93, n° 1, p. 49-70.
- CARDONA A., 2014, Le développement de l'agriculture biologique : effets directs et indirects dans le monde agricole et non-agricole. Une enquête en Île-de-France, *Economie Rurale*, n° 339-340, p. 183-194.
- CARDY H., 2011, Le discours identitaire dans les politiques de communication territoriale. La place des palmarès et de leur médiatisation, *Mots. Les langages du politique*, vol. 3, n° 97, p. 59-74.
- CHABROL M., 2018, Fonctionnement systémique d'un territoire en transition énergétique, *Mappemonde*, n° 123, en ligne. <https://journals.openedition.org/mappemonde/475>
- CHARLEZ P., 2016, Géopolitique de la transition énergétique, *Géoéconomie*, vol. 82, n° 5, p. 109.

- CHOLLEY A., 1946, Problèmes de structure agraire et d'économie rurale, *Annales de Géographie*, vol. 55, n° 298, p. 81-101.
- CLAVAL P., 1993, *Initiation à la géographie régionale*, Paris, Nathan, 288 p.
- COENEN L., BENNEWORTH P., TRUFFER B., 2012, Toward a spatial perspective on sustainability transitions, *Research Policy*, vol. 41, n° 6, p. 968-979.
- COUIX N., LACOMBE C., DERBEZ F., NAPOLEONE M., 2022, La mise en projets de l'agroécologie, in BARBIER M., LAMINE C., COUIX N. (éd.), *Pratiques et savoirs agricoles dans la transition agroécologique*, Editions des archives contemporaines, p. 207-224.
- DABAS C., CHARBONNEAU M., THIVET D., ITCAINA X., 2023, La pluralisation des modèles agricoles au Pays basque : vers une recomposition du système agri-alimentaire territorial ?, *Annales de géographie*, vol. 752, n° 4, p. 33-67.
- DEFFONTAINES J.-P., 1998, *Les sentiers d'un géoagronome*, 1^{ère} édition, Arguments, 360 p.
- DEFFONTAINES J.-P., 2006, Une problématique du territoire, in BENOIT M., DEFFONTAINES J.-P., LARDON S., *Acteurs et territoires locaux : vers une géoagronomie de l'aménagement*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, p. 17-20.
- DELDRÈVE V., CANDEAU J., NOUS C. (dir.), 2021, *Effort environnemental et équité : les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, Bruxelles, Peter Lang, coll. « EcoPolis ».
- DERBEZ, F., 2022, Un terrain qui ne dit pas son nom. L'instabilité de la notion d'agroécologie et ses effets sur l'enquête, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 43, p. 133-154.
- DORÉ T., BELLON S., 2019, *Les mondes de l'agroécologie*, Versailles, Éditions Quae, 173 p.
- EMELIANOFF C., MOR E., 2012, Société postcarbone : les villes pionnières, *Futuribles*, n° 392, p. 27-41.
- FAURE A., DOUILLET A.-C. (dir.), 2005, *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 300 p.
- FRANCIS C., LIEBLEIN G., GLIESSMAN S., BRELAND T. A., CREAMER N., HARWOOD R., SALOMONSSON L., HELENIUS J., RICKERL D., SALVADOR R., WIEDENHOEFT M., SIMMONS S., ALLEN P., ALTIERI M., FLORA C., POINCELOT R., 2003, Agroecology: the ecology of food systems, *Journal of Sustainable Agriculture*, vol. 22, n° 3, p. 99-118.
- FRÉMONT A., 1976, *La région espace vécu*, Paris, PUF, 223 p.
- GAGLIO G., 2021, Chapitre III. La diffusion des innovations, in GAGLIO G., *Sociologie de l'innovation*, Paris, PUF, p. 66-95.
- GAMBINO M., VERT J., 2012, *Le monde agricole en tendances : un portrait social prospectif des agriculteurs*, Paris, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 117 p.
- GASSELIN P., LARDON S., CERDAN C., LOUDIYI S., SAUTIER D., 2021, *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires*, Versailles, Quae, 395 p.
- GEELS F-W., 2002, Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study, *Research Policy*, vol. 31, n° 8, p. 1257-1274.
- GLIESSMAN S., 2018, Defining Agroecology, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 42, n° 6, p. 599-600.

- GRIGNON C., WEBER F., 1993, Sociologie et ruralisme, ou les séquelles d'une mauvaise rencontre, *REAE*, vol. 29, n° 1, p. 59-74.
- GROSSETTI M., 2006, Trois échelles d'action et d'analyse. L'abstraction comme opérateur d'échelle, *L'Année sociologique*, vol. 56, n° 2, p. 285-307.
- GUERMOND Y., 1978, *Le Système de différenciation spatiale en agriculture : La France de l'Ouest de 1950 à 1975*, Paris, Université de Caen, 376 p.
- HANSEN T., COENEN L., 2015, The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, décembre 2015, vol. 17, p. 92-109.
- HOWITT R., 1998, Scale as relation: musical metaphors of geographical scale, *Area*, mars 1998, vol. 30, n° 1, p. 49-58.
- JAGLIN S., VERDEIL É., 2014, Énergie et villes des pays émergents : des transitions en question. Introduction, *Flux*, vol. 93-94, n° 3, p. 7-18.
- JUILLARD É., 1962, La région : essai de définition, *Annales de géographie*, vol. 71, n° 387, p. 483-499.
- KLATZMANN J., 1955, *La localisation des cultures et des productions animales en France*, Paris, INSEE, Imprimerie Nationale, Thèse de doctorat, 477 p.
- LAFERTÉ G., 2014, Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés, *Sociologie*, vol. 5, n° 4, p. 423-439.
- LAFERTÉ G., 2021, Des revenus à la position sociale : reclasser les agriculteurs, *Économie rurale*, vol. 378, n° 4, p. 159-174.
- LAMINE C., DODET F., DEMENÉ C., ROTIVAL D., LATRÉ L., SABOT N., CHENOT L., HILAIRE M.-P., AUDIBERT O., WALDSCHMIDT P., SIMON M., 2022, Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : co-construire une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir, *Géocarrefour*, vol. 96, n° 3 <http://journals.openedition.org/geocarrefour/20864>
- LAMINE C., BUI S., OLLIVIER G., 2015, Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires, *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, p. 95-117.
- LAMINE C., 2012, « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, *Terrains & travaux*, vol. 20, n° 1, p. 139-156.
- LARDON S., VOLLET D., RIEUTORT L., MAMDY J.-F., 2009, *Développement, attractivité et ingénierie des territoires : des enjeux de recherche pour l'action et la formation*, Alliance Universitaire d'Auvergne, p. 590-591.
- LARDON S., CARON P., BENOIT M., 2012, De la géo-agronomie à l'agronomie des territoires : un parcours, des étapes-clés et des prolongements, in LARDON S. (Ed.), *Géoagronomie, paysage et projets de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*, Paris, QUAE, NSS Dialogues, p. 21-41.
- LAWHON M., MURPHY J. T., 2012, Socio-technical regimes and sustainability transitions: Insights from political ecology, *Progress in Human Geography*, vol. 36, n° 3, p. 354-378.
- LEBEAU R., 1986, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris, Masson A. Colin, 174 p.
- LEJEUNE S., BOURDAIS C., PRUVOST N., 2022, *Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales*, Terre de liens, 4^e éd., 179 p.

- LE TREUT H., 2018, *AcclimaTerra : Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*, Editions Région Nouvelle-Aquitaine, 488 p.
- LÉVY J., 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
- LUCAS V., 2018, *L'agriculture en commun : Gagner en autonomie grâce à la coopération de proximité : Expériences d'agriculteurs français en CUMA à l'ère de l'agroécologie*, Thèse de doctorat de sociologie, Angers, 538 p.
- LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 400 p.
- MAAF, 2013, *Projet agro-écologique pour la France*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 6 p.
- MARCEAU D. J., 1999, The Scale Issue in the Social and Natural Sciences, *Canadian Journal of Remote Sensing*, vol. 25, n° 4, p. 347-356.
- MARIE M., BERMOND M., MADELINE P., COINAUD C., 2015, Une typologie des combinaisons d'utilisation agricole du sol en France en 2010 : propositions méthodologiques, *Mappemonde*, n° 114, 24 p.
- MARGETIC C., ROUGET N., SCHMITT G., 2016, Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : dessein environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise, *Norois*, n° 241, p. 87-104.
- MISCHI J., 2013, Ouvriers ruraux, pouvoir local et conflits de classes, *Agone*, vol. 51, n° 2, p. 7-25.
- MOTTET A., BICKSLER A., LUCANTONI D., DE ROSA F., SCHERF B., SCOPEL E., LÓPEZ-RIDAURA S., GEMMIL-HERREN B., BEZNER KERR R., SOURISSEAU J.-M., PETERSEN P., CHOTTE J.-L., LOCONTO A., TITTONELL P., 2020, Assessing Transitions to Sustainable Agricultural and Food Systems: A Tool for Agroecology Performance Evaluation (TAPE), *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol. 4. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fsufs.2020.579154/full>
- MULLER P., 1990, Les politiques publiques entre secteurs et territoires, *Politiques et Management Public*, vol. 8, n° 3, p. 19-33.
- ORAIN O., 2004, La géographie française face à la notion d'échelle, *Échelles et temporalités en géographie*, vol. seconde partie, p. 2-24.
- PAHUN J., 2022, Gouverner l'agriculture localement ? La capacité politique des collectivités territoriales sur la régulation du secteur agricole, *Géocarrefour*, vol. 96, n° 4, p. 1-19.
- PERPILLOU A., 1970, *Cartes au 1/400 000 de l'utilisation du sol en France. Situation au milieu du XX^e siècle*, Paris, CNRS.
- PINSON D., 2004, Urban Planning : an «undisciplined» discipline?, *Futures*, vol. 36, p. 503-513.
- POINSOT Y., 2005, Les incidences territoriales de la « mise en normes » des activités agricoles : un cas vosgien, *L'Espace géographique*, 34, p. 237-250. <https://doi.org/10.3917/eg.343.0237>
- PREUX T., 2019, *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie*, Thèse de doctorat en Géographie, D. DELEHAYE, M. MARIE (dir.), Normandie Université, 603 p.
- PUECH T., DURPOIX A., BARATAUD F., MIGNOLET C., 2020, Une méthode pour caractériser l'organisation spatiale des parcellaires d'exploitations agricoles, *Cybergeo: European Journal of Geography*, en ligne. <https://journals.openedition.org/cybergeo/34181>

- RANGAN H., KULL C. A., 2009, What makes ecology 'political'? : rethinking 'scale' in political ecology, *Progress in Human Geography*, février 2009, vol. 33, n° 1, p. 28-45.
- RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, 2019, *Néo Terra : Accélérer et accompagner la transition*, Pôle développement économique et environnemental, Région Nouvelle-Aquitaine, 286 p.
- REY V., 1980, *L'Aggrandissement spatial des exploitations agricoles*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat, 515 p.
- RIPOLL F., TISSOT S., 2010, La dimension spatiale des ressources sociales (introduction du dossier), *Regards Sociologiques*, n° 40, p. 5-7.
- ROGERS E. M., 1962, *Diffusion of innovations*, New York, Free Press of Glencoe, 367 p.
- RYSCAWY J., CHOISIS N., CHOISIS J. P., GIBON A., 2013, Paths to last in mixed crop-livestock farming: lessons from an assessment of farm trajectories of change, *Animal*, vol. 7, n° 4, p. 673-681.
- SOULARD C.-T., 2014, *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes*, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 188 p.
- TALANDIER M., TALLEC J., 2023, Introduction in TALANDIER M., TALLEC J., *Les inégalités territoriales*, Paris, ISTE, p. 9-13.
- THÉVENOT L., 1995, L'action en plan, *Sociologie du travail*, vol. 37, n° 3, p. 411-434.
- THIBIERGE C., 2003, Le droit souple, *RTDCiv. Revue trimestrielle de droit civil*, N° 4, 599 p.
- THIVET D., INDA D., CHARBONNEAU M., LEROUX B., AUBIN-BROUTE R.-J., BODIGUEL L., PORTE J., BRULE-KOPP L., ITÇAINA X., BERNARD DE RAYMOND A., AUBRY-CAILLAUD F., ROGER A., VAILLANT C., 2023, *Trajectoires de Transition en Agriculture en Nouvelle-Aquitaine*, 75 p. <https://hal.inrae.fr/hal-04112707v1>
- TRÉVISAN D., JANIN C., TAILLANDIER P., SARRAZIN B., 2022, PSDR4 TIP TOP - Un outil sur les paysages agricoles, l'eau et la transition agroécologique, *Innovations Agronomiques*, n° 86, p. 123-136.
- TRICART J., 1952, La géomorphologie et la notion d'échelle, *Revue de Géomorphologie dynamique*, vol. V, n° 5, p. 213-218.
- TRUFFER B., 2016, *The Geography of Sustainability Transitions. Think/act, globally/locally*, Utrecht University, 18 p.
- VAN DER PLOEG J. D., EL KAÏM A., DE SCHUTTER O., 2014, *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, C. L. Mayer, 220 p.
- VIDAL DE LA BLACHE P., 1910, Région française, *Revue de Paris*, p. 821-842.
- VINCENT A., 2016, *L'agriculture biologique comme réponse à la pollution de l'eau : apports de la géographie pour comprendre les dynamiques en cours*, Thèse de doctorat, Lyon II, 433 p.

NOTES

1. Cinq principes ont été identifiés par Altieri en 1995 pour définir l'agroécologie (le recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie, les interactions et synergies biologiques entre les composants de l'agroécosystème, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage et la diversification des espèces et des ressources génétiques), alors que la FAO (Mottet *et al.*, 2020) propose dix caractéristiques fondamentales : la diversité des productions et des activités, les synergies entre

les différents éléments de l'agroécosystème et des paysages, le recyclage des éléments nutritifs, des ressources et de l'énergie, la résilience des exploitations, la culture et les traditions alimentaires, la co-construction et l'échange de savoirs, notamment entre pairs, la préservation des valeurs humaines et sociales (*empowerment*, conditions de travail, inégalités sociales, bien-être animal), l'économie sociale et circulaire (*via* la relocalisation de l'alimentation notamment) et la gouvernance « responsable » (*empowerment* des agriculteurs ainsi que des organisations et associations locales).

2. Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), DEPHY et groupes 30 000, Projet Alimentaires Territorial (PAT), Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEC), Trame Verte et Bleue (TVB), Aire d'Alimentation de Captage (AAC), etc.

3. Aire d'Alimentation de Captage d'eau potable (AAC), Parc Naturel Régional (PNR).

4. Dans le cadre de cette contribution, le terme échelle est appréhendé dans le sens dominant en géographie, hérité de la lecture cartographique. Une grande échelle favorise l'exploration fine d'un espace de taille réduite alors qu'une petite échelle permet au contraire de voir les choses de loin et d'englober une grande étendue. Par ailleurs, tout au long de l'article nous faisons référence à des échelles ou des niveaux spatiaux par opposition aux niveaux mentionnés dans les approches *Multi-Level Perspective* (Geels, 2002) qui restent a-spatiaux (Coenen et al., 2012).

5. <https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/> [consulté le 08/11/23].

6. Futurs-ACT - Réseau régional de recherche régional Anticipation Changement Climatique Territoires en Transition ; RIVAGES - Réseau régional de recherche Risques & Vulnérabilités pour l'Adaptation et la GESTion du littoral ; NAIADES - Réseau régional de recherche sur l'eau ; BIOSENA - Réseau régional de recherche Biodiversité et Services Ecosystémiques en Nouvelle-Aquitaine ; SYLVANA – Réseau régional de recherche sur la bioéconomie forestière ; TESNA - Réseau régional de recherche Transition Énergétique sur la Région Nouvelle-Aquitaine.

7. Cet article est issu de deux programmes régionaux dans lesquels les auteurs sont impliqués : TAETERR-NA - 2021-2024 (Ancre la Transition AgroEcologique dans les TERRitoires de Nouvelle-Aquitaine : les ressorts territoriaux du développement de systèmes agricoles basés sur la biodiversité) et TRANSAGRINA - 2020-23 (Trajectoires de Transition en Agriculture en Nouvelle-Aquitaine).

8. Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole.

9. ENS : Espace Naturel Sensible.

10. Les pôles métropolitains ou les PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) ne couvrant pas l'intégralité de la région, ce sont les politiques agricoles portées par les EPCI-FP qui ont été étudiées. La région en compte 154 au total.

11. Sur la méthodologie d'analyse de contenu de discours à partir de sites internet, voir Bouisset et al. (2010).

12. La vérification sur le terrain des données récoltées *via* ces sites, par la réalisation de 40 entretiens semi-directifs auprès des acteurs locaux des politiques agricoles, a d'ailleurs confirmé la solidité de l'information : nous avons constaté que les principales politiques agricoles des EPCI-FP citées lors des entretiens avaient bien été identifiées grâce à la consultation des pages web.

13. Sur les 154 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine, 107 ont été étudiées. Les critères de sélection visent à couvrir l'ensemble de la Région. Si toutes les EPCI-FP de Charente ont été étudiées en raison d'une enquête de terrain menée plus particulièrement dans le département, les autres ont été choisies en fonction de la présence, ou non, de trois dispositifs en lien avec l'agriculture et l'environnement : les PAT, les PCAET et les communes labellisées « territoires bio engagés ».

14. Les deux premières mobilisent une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) et une classification ascendante hiérarchique (CAH). La troisième est fondée sur un décompte des différents champs et actions des EPCI-FP en matière agricole.

- 15.** Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.
- 16.** Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), introduits dans le Code rural en 2008, sont des organisations de développement rural ayant signé un contrat d'objectifs avec l'État dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), à l'image des acteurs historiques du développement agricole (assemblée permanente des chambres d'agriculture ; association de coordination technique agricole ; coopératives).
- 17.** Société coopérative d'intérêt collectif.
- 18.** Réseaux FADEAR, CIVAM, FNAB, CUMA, coop. de France, Association française d'agroforesterie (AFAF), etc.
- 19.** Les instituts techniques, les entreprises de négoce et les coopératives n'ont pas été contactés car il est apparu difficile d'obtenir une liste exhaustive de ces structures à l'échelle de la région. Le réseau CUMA était, quant à lui, en train de lancer un travail sur les CUMA portant des projets agroécologiques. Au moment de l'enquête, ni l'échelle régionale ni l'échelle départementale ne disposaient d'information systématique sur les initiatives CUMA qui n'ont donc pas pu être prises en compte.
- 20.** Ce réseau remet en cause le modèle de l'agriculture issu de la seconde révolution agricole et défend une agriculture qualifiée de « *citoyenne, territoriale et durable* ».
- 21.** Considérant l'échelle d'analyse régionale et la nécessité de préserver l'anonymat des agriculteurs, c'est la commune du siège d'exploitation qui a été recensée.
- 22.** Les variables utilisées portent sur la caractérisation démographique (densité et évolution de la population), sociale (part des actifs agricoles, des CSP, niveau de revenu, part des jeunes), fonctionnelle (typologie en fonction des aires urbaines et du type d'espace rural), réglementaire (part des surfaces Natura 2000, des zones sous protection forte et des PNR), et agricole (SAU, OTEX, part des circuits courts, de l'AB, des SIQO, etc.) à partir des données mises à disposition par l'INSEE, l'observatoire du territoire, l'observatoire statistique NAFU et Agreste.
- 23.** Le RPG se présente sous la forme d'une couche d'information géographique vectorielle contenant les îlots agricoles dessinés par les agriculteurs dans le cadre de leurs déclarations PAC, à laquelle est associée une table attributaire à plusieurs niveaux décrivant l'usage agricole du sol de chaque parcelle (niveau 1, îlot agricole) ainsi que l'exploitation déclarante : forme juridique, superficie déclarée, classe d'âge de l'exploitant, etc. (niveau 2, exploitation agricole).
- 24.** Le RPG constitue ainsi une alternative intéressante au recensement général agricole (RGA) dont l'accessibilité à des fins de recherche s'est considérablement dégradée depuis le millésime 2020 (procédure d'habilitation, coût d'accès aux données, etc.).
- 25.** En 2020, d'après le recensement agricole (RA), la Nouvelle-Aquitaine comptait 64100 exploitations. L'écart entre le RA et le RPG s'explique par le caractère déclaratif du RPG (seuls les agriculteurs déclarant à la PAC sont recensés, soit 58 368 exploitations en Nouvelle Aquitaine en 2019) et par les prétraitements réalisés sur le RPG, qui ont conduit à éliminer le parcellaire incomplet des exploitations situées sur la frontière administrative de la région (6 651 exploitations écartées sur une bande frontalière de 5 km).
- 26.** L'assolement a été estimé en rapportant la surface occupée par chaque culture, déterminée d'après la nomenclature en 28 postes du registre parcellaire graphique, à la surface totale de l'exploitation.
- 27.** L'orientation technico-économique (OTEX) permet de classer les exploitations selon leur spécialisation productive. Ce classement repose sur le calcul de la contribution des différentes productions de l'exploitation à la production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.
- 28.** Dans ce département, la volonté des acteurs basques de disposer d'une institution locale spécifique pour la gestion des questions agricoles (Dabas et al., 2023) a, au contraire, contribué à délégitimer l'acteur départemental.

29. Les *hotspots* correspondent aux 25 % des EPCI-FP accueillant la plus forte densité d'ICTAE, exprimée en nombre total d'ICTAE rapporté au nombre total d'exploitations agricoles identifiées dans le recensement agricole de 2020. Les *coldspots* correspondent aux 25 % des EPCI-FP accueillant la plus faible densité d'ICTAE.

30. Le cadre *multi-level perspective* considère que les transitions sont le résultat d'un processus de reconfiguration du régime dominant (et de ses différentes dimensions : les acteurs, les connaissances, les normes) sous l'action de pression du paysage et d'intégration progressive des niches (e.g. les initiatives associées à la sphère « alternatives » dans l'agriculture) qui profiteraient de ces tensions pour faire évoluer le régime.

RÉSUMÉS

À la croisée des travaux qui s'intéressent à la géographie des systèmes agri-alimentaires et de ceux qui invitent à considérer la manière dont la spécificité des territoires et des échelles influence les processus de transition, cet article propose une approche et une méthodologie nouvelles pour saisir les dynamiques en cours à l'échelle d'une région. Interrogeant les disparités socio-spatiales des transitions agroécologiques en Nouvelle-Aquitaine et le rôle que jouent les configurations territoriales dans leur déploiement, il montre comment l'échelle d'observation régionale constitue une étape clé pour comprendre les inégalités socio-spatiales des territoires dans et face aux transitions. Il apporte de même de premiers résultats sur leur degré d'engagement et les ressorts territoriaux des TAE.

At the intersection of research focusing on the geography of agri-food systems and efforts to consider how the specificity of territories and scales influences transition processes, this paper proposes a new approach and methodology for understanding the dynamics underway on a regional scale. Focusing on the socio-spatial disparities of agroecological transitions in Nouvelle-Aquitaine and the role played by territorial configurations in their deployment, it highlights the regional observation scale as a key step in understanding the socio-spatial inequalities of territories involved in these transitions. It provides some initial results on their degree of commitment and the territorial drivers of agroecological transitions.

INDEX

Mots-clés : agroécologie, disparité socio-spatiale, échelle, méthode, région

Keywords : agroecology, socio-spatial disparities, regional scale, methodology

AUTEURS

MARION CHARBONNEAU

Maîtresse de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
marion.charbonneau[at]univ-pau.fr

THIBAUT PREUX

Maître de conférences, Université de Poitiers, Laboratoire Ruralités (UR 13823), Poitiers
thibaut.preux[at]univ-poitiers.fr

DELPHINE THIVET

Maîtresse de conférences, Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim (UMR 5116), Bordeaux
delphine.thivet[at]u-bordeaux.fr

ISABELLE DEGRÉMONT

Maîtresse de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
isabelle.degremont[at]univ-pau.fr

FRÉDÉRIC ZAHM

Ingénieur de recherche, chercheur en agro-économie, INRAE, ETTIS, F-33612 Cestas
frédéric.zahm[at]inrae.fr

CLAIRE GAGNEPAIN

Stagiaire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
iclaire-gagnepain[at]live.fr

MYRTILLE SCHLUR

Stagiaire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
myrtilleschlur[at]gmail.com

AMAL ISMAILI ALAOUI

Stagiaire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
amalapesaiav[at]gmail.com

MARJOLAINE HUGUET

Doctorante, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
marjolaine.huguet[at]univ-pau.fr

JEAN-YVES PUYO

Professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031), Pau
jean-yves.puyo[at]univ-pau.fr

DELPHINE MONTAGNE

Ingénierie d'étude, Université de Pau et des Pays de l'Adour, E2S UPPA, CNRS, TREE (UMR 6031),
Pau
delphine.montagne[at]univ-pau.fr